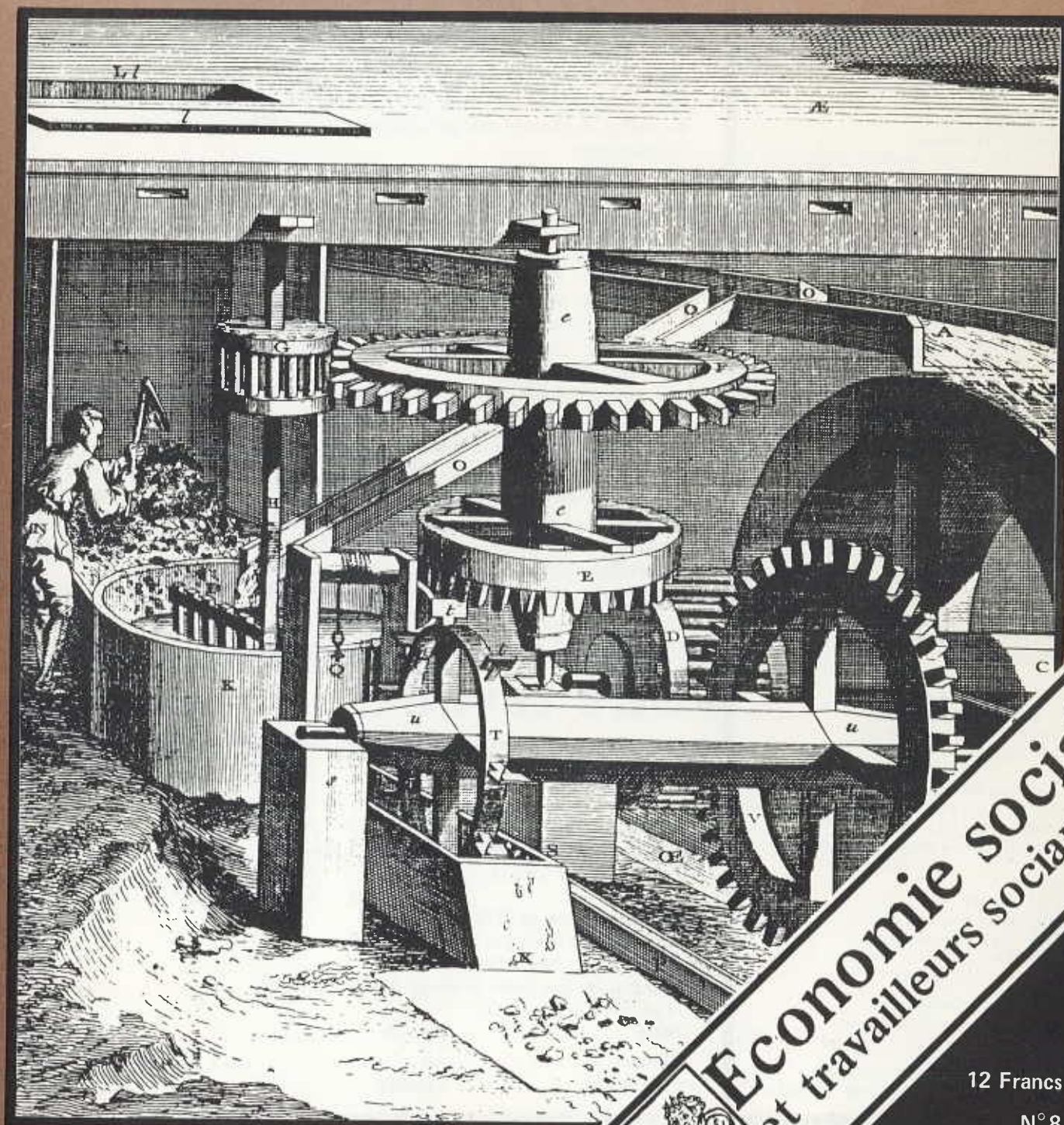


PEEPS

PAROLES ET PRATIQUES SOCIALES

■ Revue des travailleurs sociaux ■



Dépôt légal n° 49299
Commission Paritaire n° 64819

ISSN 0754.8761

Economie sociale
et travailleurs sociaux

12 Francs

N° 8

AVRIL-MAI 1984

Directeur de publication :
Philippe Mondolfo

Composition :
Anna Livia Plurabelle
119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Conception graphique :
Hélène Côté

Imprimerie Borromée
9, rue Borromée 75015 Paris

Adresses des Librairies :

Librairie LE TIERS MYTHE
21, rue Cujas 75005 Paris

Librairie PARALLELES
4, rue Saint-Honoré 75001 Paris

Librairie PUF
49, boulevard Saint-Michel 75005 Paris

Librairie LA BRECHE
9, rue de Tunis 75009 Paris

Collectifs :

Région parisienne :
ouvert à tous, réunions les premiers et
troisièmes samedi du mois de 9h 30 à
12h 30 au 1, rue Keller - Paris 11ème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone
au : 16.1 - 850.08.14 (Christian).

Région Centre :
Régine PONCET
12, rue de Chalouet
10000 TROYES

Correspondants régionaux :

Christian BULART
3, rue Alphonse Paillet
02200 SOISSONS
Tél. : 16.23. - 59.78.24
I.F.E.S. Reims

Pierre DURIEZ
Prévention Sp.
B.P. 1
27240 DAMVILLE
Tél. : 16.32. - 34.40.72

Marie-France DUTHEIL
DDASS - 3, rue du Béarn
41000 BLOIS

Édith FONTENEAU
7, avenue Gambetta
94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél. : 682.23.76

Françoise HENNION
C M P - 2, rue Pasteur
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : (20) 87.08.58 - (20) 05.07.00

Dessins :
COTÉ Hélène
GUYENET Maurice
LEFILLEUL Dominique
PEUREAU Philippe
PERRON Dominique

Reproduction des articles
et illustrations autorisée avec
mention de leur origine et adresse.

Tous les articles publiés expriment
exclusivement les opinions de leurs auteurs.

P.E.P.S.

UN CARREFOUR D'IDÉES, DE PAROLES ET DE PRATIQUES

PEPS est née à l'initiative d'un groupe indépendant de professionnels et d'étudiants rassemblés en association.

Les Travailleurs Sociaux s'interrogent souvent sur leurs professions mais leurs propositions sont rarement transcrites, et les réponses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.

Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.

PEPS, un défi !

Notre existence et notre participation à la revue se fait moins sur la base d'un accord idéologique que sur la volonté de mettre en place un véritable outil qui bouscule les habitudes.

Nous pensons que les spécificités des Travailleurs Sociaux doivent s'exprimer dans un même lieu ; nous voulons, avec vous, faire exister une aire de mouvance et surgir autre chose, modifier les manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos formations par :

- l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni conscience ni force collective.
- l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants politiques, idéologiques et syndicaux.
- la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.
- la mise en place d'une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.

Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'engager sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de formation par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.

Un moyen efficace d'aider votre revue :

ABONNEZ VOUS

Abonnements (8 numéros) — Simple : 80 F
— Soutien : 150 F et plus

Numéro individuel : 12,00 F — majoration 2,00 F pour frais d'envoi.

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire

Étranger : Frais d'envoi... Europe : 20 F
Autres pays : 40 F (par avion)

Chèque à l'ordre de PEPS

A retourner à Paroles et Pratiques Sociales

1, rue Keller - Paris 75011

en indiquant le numéro de départ de l'abonnement
(numéros 1 et 2 épuisés).

NOM Prénom

Adresse : n° rue

Code Postal Localité

Sommaire

EDITORIAL

C'EST LE PRINTEMPS

Le printemps, ce sont de nouvelles énergies à l'œuvre et les anciennes qui reprennent vigueur.

Le Dossier « Économie Sociale » est au cœur de cette dynamique : Recréer un passé artisanal dans ce qu'il peut avoir d'actualisable et réaliser un mode d'insertion au travail plus « écologique » ou bien inventer un job new-look à visée performante ou bien, solution fourre-tout face à une mutation sociale et économique. Derrière tout cela, la recherche d'un nouveau rapport au travail dans laquelle sont embarqués quelques travailleurs sociaux.

Et dans ce numéro les deux axes choisis seront Formation-Information.

Les nouvelles énergies printanières, ce sont aussi celles à l'œuvre dans cette revue : les forces nouvelles qui ont rejoint l'équipe en place et toutes celles qui concourent à divers titres à faire paraître la revue, tous les deux mois.

Ce mois-ci, c'est également le deuxième printemps de l'Association PEPS, en continuelle évolution. A Bientôt pour son 3ème printemps. Bref, la vie continue...

R.G.

INCIDENTS TECHNIQUES N° 7

Plusieurs d'entre vous ont du recevoir un numéro 7 en partie illisible et mal fabriqué. Eh oui ! l'imprimeur a été défaillant. Mille excuses de notre part. Mais, rassurez-vous, nous changeons d'imprimerie.

Alors que ceux ou celles qui ont été pris dans la tourmente GUTENBERG nous écrivent, nous leur enverrons un nouveau numéro 7.

INCIDENTS POSTAUX

Des numéros nous reviennent : « Parti sans laisser d'adresse » ou « n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Pourtant, les abonnés nous déclarent avoir effectué leur changement d'adresse à la POSTE.

Pour éviter les erreurs P.T.T., envoyez-nous votre changement d'adresse ; c'est plus sûr et votre revue arrivera plus tôt.

ACTUALITÉ DU TERRAIN

p. 4 VOTRE LOGEMENT M'INTÉRESSE

L'histoire d'une expulsion en plein hiver sur fond de rénovation-réhabilitation d'un quartier parisien. Et une interrogation sur logement et travail social.

p. 5 OUVERTURE DE L'ANAS ?

Un petit groupe interroge l'ANAS sur son avenir : sera-t-elle à la fois lieu de recherches innovantes et instance représentative ?

p. 6 LETTRE OUVERTE

Sexe, inceste ont manifesté. Contre-manifestation en réponse à Sigala, sur l'affaire du Coral.

Ça m'énerve.

p. 7 QUESTIONNAIRE

Qui sont les lecteurs de P.E.P.S. ? Un questionnaire à détacher et à nous renvoyer pour mieux répondre à vos attentes.

Ça m'énerve (suite).

DOSSIER

p. 9 L'ÉCONOMIE SOCIALE :

DES TRAVAILLEURS SOCIAUX CRÉATEURS D'ENTREPRISE.

- Compte-rendu de la réunion P.E.P.S. sur l'économie sociale
- Repères : — des chiffres et une éthique
- Interviews : — Madras, Ader, Eureka
— Centre d'Information sur les Innovations Sociales
- S.C.O.P. — Innovations
- Économie sociale et développement local
- Le choc de la crise, le poids du secteur coopératif
- En Tunisie, des travailleurs sociaux au cœur de l'économie.

ÉCHO DES LUTTES

p. 23 FRAIS DE DÉPLACEMENT : CONTROLE ET GRIGNOTAGE

Comment, derrière le contrôle des frais de déplacement, on aperçoit la mise sous tutelle du travail social.

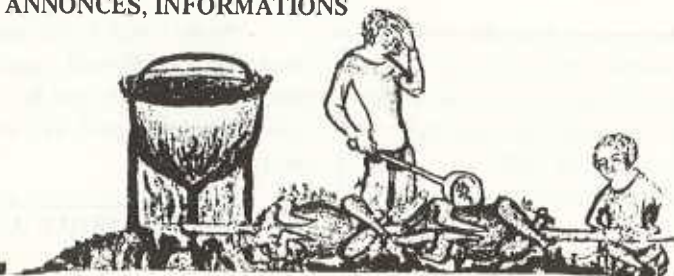
ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL : PERSPECTIVES

p. 24 FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'Entente commente et prend position sur le nouveau diplôme d'État des A.S.

p. 27 LIVRES et REVUES

p. 28 ANNONCES, INFORMATIONS



MESSAGE

ORIGINE

123 732

Votre logement
m'intéresse

A DÉCHIRER

Immeuble en Péril abritant des policiers – STOP –
Recherche pour Occupation, Quartier GOUTTE D'OR – STOP –
Immeuble en Péril abritant des immigrés – STOP –
Si non acceptation de départ – STOP –
Expulsion sans ménagements ni avertissement – STOP –
En vue de Rénovation-Réhabilitation Quartier – STOP –
Services Sociaux, de préférence, s'abstenir – STOP – STOP.



N° 701

64 1101 2 35 004 3
421286

VOIR AU VERSO la signification des principales indications qui peuvent éventuellement figurer en tête de l'adresse.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée sur le réseau des Télécommunications (décrets n° 62-273, 62-274 et 62-275 du 12-3-1962, art. L. 37).

est le télégramme imaginaire qu'auraient pu recevoir les locataires du 37 rue Polonceau - Paris 18e

SIX HEURES, EN PLEIN HIVER...

Le 7 février 1984, à 6 heures du matin, des locataires en titre (ce ne sont pas des squatters) ont été expulsés sans aucun ménagement par plusieurs centaines de policiers et de CRS : 10 femmes, 23 hommes et 19 enfants se retrouvent à la rue, dans le froid, sans avoir été prévenus, cela au mépris de la loi faisant obligation d'avertir tout locataire de son expulsion.

Une première tentative d'expulsion, pour motif d'immeuble en péril, en novembre 1983, avait échoué devant la mobilisation des locataires et de plusieurs associations. Pour éviter une situation identique cette fois-ci, la Préfecture n'a pas pris le risque de prévenir.

QUELQUES PROPOSITIONS...

Le jour-même : accepter 500 F et disparaître. Mettre les enfants à

l'Aide Sociale à l'Enfance, les femmes dans un foyer, les hommes dans un autre.

Quelques jours plus tard : hébergement à la Maison de Nanterre, située à l'intérieur d'un hôpital-hospice.

Ensuite des propositions en banlieue, parfois éloignée, alors que certains commencent leur travail à 5 ou 6 heures du matin. Et aussi en foyers à Paris, etc...

Actuellement, les familles et autres expulsés « campent » dans une salle paroissiale et dans le local d'une association de quartier.

POLICE CHERCHE LOGEMENT

Que va-t-on faire du 37 Polonceau et d'un immeuble adjacent ?

— Reloger un commissariat de Police Judiciaire actuellement logé dans un immeuble en état de péril.

— Installer un Poste de Police et reloger des Brigades mobiles d'arrondissement.

— Créer un foyer d'une cinquantaine

de chambres pour jeunes policiers récemment mutés à Paris.

Une manière pour eux d'apprécier le Quartier !

UN PROJET DU CONSEIL DE PARIS

Derrière cette expulsion, c'est un vaste projet de rénovation du Quartier de la Goutte d'Or. En prévision, la destruction de 11 000 logements dans le quartier Sud.

L'objectif du Conseil de Paris : « Valoriser le quartier en vue d'obtenir une mutation physique et surtout sociologique » ; en clair le départ d'une bonne partie de la population actuelle dont 75 % des actifs sont ouvriers ou employés et dont une forte proportion est immigrée.

Projet voté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil municipal, y compris les élus de gauche où figure Lionel Jospin, député de l'arrondissement.

UNE AFFAIRE PARMI D'AUTRES

Cette affaire se situe dans un

les mairies qui veulent loger convenablement les immigrés et les familles ayant peu de revenus. Quelques offices d'H.L.M. pratiquent les « quotas » et autres « seuils de tolérance ». Pour les immigrés, le droit de vivre en famille, reconnu en principe, est en réalité subordonné à des conditions de logement et de ressources souvent difficiles à réunir. Avec ces conditions, bien des Français n'auraient pas le droit de vivre en famille.

Alors, il y a eu, il y aura des milliers de 37 Polonceau.

CRISE DU LOGEMENT ?

Il ne faut pas être dupe : il y a plus de 9000 logements vides dans le seul quartier de la Goutte d'Or !

QUE FONT LES SERVICES SOCIAUX ?

Le Bureau d'Aide Sociale était prévenu 48 heures à l'avance de ce contexte social et politique caractérisé par la xénophobie et le racisme de certaines couches de la population et de représentants politiques. Les faits ne manquent pas. Aujourd'hui rares sont

expulsion. Cela lui a servi à mettre en place les systèmes d'accueil et de logement (!!) surtout pas à prévenir les locataires de l'immeuble concerné. Pas de concertation avec les usagers pour éviter toute mobilisation.

Après l'expulsion, des Assistantes Sociales du Secteur ont fait parvenir une lettre de protestation au Ministère des Affaires Sociales — Rappel à l'ordre —. Elles sont menacées de sanctions disciplinaires ; des pétitions circulent. *En clair* : vous n'avez pas à prendre position politiquement dans l'exercice de vos fonctions. *Politiquement, Socialement, Publiquement*. Sans doute le fameux « droit de réserve ».

Ailleurs, Porte de la Villette, dans les foyers-taudis le B.A.S. a coupé depuis Novembre, gaz, électricité, chauffage et refuse toute négociation sur le relogement des résidents, selon ces derniers.

Alors, quelle stratégie les travailleurs sociaux doivent-ils mettre en œuvre pour intervenir sur le problème du logement ?

COMMENT ?

— Comment exiger la concertation

avec les partenaires sociaux, politiques et administratifs pour garantir les droits des usagers à un logement décent ? — Comment se rattacher aux luttes existantes et créer des réseaux de solidarité sur cette question ?

— Comment communiquer le plus largement possible les expériences et initiatives entreprises sur le logement ?

Les conséquences sociales des expulsions, les difficultés à trouver et à obtenir un logement, intéressent au plus haut point les Travailleurs Sociaux. Ils y sont confrontés presque journellement dans leurs activités professionnelles. La réponse, quand elle est possible, c'est très souvent le coup par coup, la démarche individuelle.

Des idées, des propositions, des réalisations, vous en avez plein, alors envoyez-les à PEPS et pourquoi pas dans quelques temps un dossier sur « LOGEMENT et TRAVAIL SOCIAL » dans votre revue ?

Et si vous voulez joindre la permanence anti-expulsions :
10, rue Affre 75018 Paris.

Rémy GATÉ
A.S.

Pour des pratiques sociales différentes : l'ouverture de l'ANAS ?

En novembre 83, lors de son congrès au Mans, l'ANAS (Association Nationale des Assistants Sociaux) a fait part de son souci d'ouverture, de son désir de collaborer avec d'autres associations d'Assistants et de Travailleurs sociaux. Elle envisage une modification des statuts de l'Association.

Une vingtaine de travailleurs sociaux de toutes régions, adhérents ou non à l'ANAS, présents au congrès se sont sentis interpellés. Après un regroupement en décembre 83 à Troyes, ils ont pris contact avec l'ANAS et les autres travailleurs sociaux. Ils ont organisé la réunion du 10 mars 83 au matin, à Paris, afin de faire le point sur toutes les initiatives locales qui auraient pu naître après les questions soulevées lors du congrès du Mans.

Au cours de ce rassemblement à Paris, le groupe de quarante travailleurs sociaux, pour la plupart non-adhérents à l'ANAS ont effectué le constat suivant : — Il n'est plus possible actuellement de ne pas reconnaître le Travail social en tant que globalité. L'action sur le terrain le prouve

quotidiennement. Alors, plutôt que de mettre en avant la spécificité de chaque profession, regardons nos points communs, afin d'inscrire notre pratique dans une dynamique de rupture et d'innovation.

Le groupe réaffirma alors la nécessité de rupture avec l'Assistanat et la neutralité traditionnelle du service social, pour l'innovation d'un travail social conscientisant, créateur de pouvoir, et d'un travail social confronté au politique. D'ailleurs, dans la mutation socio-économique actuelle, la pratique devra faire interférer l'individuel et le collectif, et dans le cadre de la décentralisation, le professionnel devra savoir proposer et négocier des projets avec le politique.

Afin de mettre en place un tel projet, il apparut nécessaire de trouver un lieu d'expression, de réflexion, de recherche, qui impulse une dynamique offensive. Cette structure pourrait être une instance représentative, un lieu de négociation. Le groupe faisant référence à toutes les tentatives de regroupement épuisées, a souhaité utiliser les structures déjà existantes.

Se posèrent alors plusieurs questions : l'ouverture entre travailleurs sociaux

existe de fait, sur le terrain. Comment peut-elle se concrétiser de droit ? L'ANAS, représentée par quelques membres du Comité national, perçut bien la demande d'ouverture. Les personnes présentes soulignèrent l'importance d'un contact avec d'autres Associations de travailleurs sociaux.

Fut alors décidé qu'un nouveau Comité de Coordination pluriprofessionnel devait continuer à être. Ce comité autonome restera en liaison avec l'ANAS au niveau national. Les deux filières continuent à impulser le mouvement au niveau local. L'idée de confédération des Associations fut lancée, ainsi que celle d'une réflexion tournant autour de « la place actuelle des Travailleurs sociaux dans le travail social, face au politique, aux autres partenaires, aux usagers » (tout cela faisant aussi référence à la Décentralisation).

Un nouveau rendez-vous fut pris pour le 16 juin 1984 à Paris (École Normale Sociale, 2, rue de Torcy 75018 Paris - Métro Marx Dormoy) de 9h 30 à 13h, afin de refaire le point sur l'élargissement du mouvement, et la concrétisation éventuelle du projet d'ouverture de l'ANAS.

B. GERENTON



Lettre à Claude Sigala...

L'affaire du Coral par son développement et notamment par les questions qu'elle a soulevées au sein du petit monde du champ social, méritait à un certain moment d'être clarifiée. Tout du moins nous aurions pu souhaiter un éclaircissement quant à son objet et à propos des raisons de son apparition.

RIEN de tout cela dans l'article du numéro 7 de PEPS. Simplement un titre accrocheur et astucieusement, on choisi de parler de l'affaire dans un langage intellectuel vide de sens, plutôt que d'aborder concrètement le problème.

Il est regrettable de refuser la clarification que tout débat réclame, et particulièrement quand celui-ci a généré les plus vives passions et accusations.

Certains appellent cela une fuite...

L'analyse de type symbolique sur la dynamique qu'a connue l'affaire du Coral est tout à fait intéressante. Mais pourquoi vouloir changer de cadre et ne pas vouloir apparemment répondre aux accusateurs sur le contenu. Sigala est entré en prison il en est aussi sorti, mais peu de gens ont vraiment compris quelque chose... Par ailleurs, qu'en est-il aujourd'hui réellement, de tout cela ?!! Cette façon de situer volontairement le débat à deux niveaux quasiment parallèles, encourage et assure la permanence de certaines critiques formulées à l'encontre du Coral, du CRA et plus généralement des lieux de vie.

Ceci est tout à fait regrettable, car il faudrait bien savoir que l'on peut parler des lieux de vie autrement qu'à travers de l'image du personnage de

Sigala.

Ainsi et toujours dans le même sens il me paraît un peu trop facile de rejeter systématiquement toute reconnaissance même si elle passe par un repère commun institutionnel représenté ici par la circulaire de Georgina Dufoix.

Il n'y a pas de société sans règles de vie, que certains appellent lois, pendant que d'autres en bénéficient sans en connaître le nom. La volonté sincère d'une insertion dans un processus social et convivial, passe par l'acceptation de ces principes qui donnent naissance ainsi au « faire et à l'agir », issus eux-mêmes de l'éros et donc de la vie. Dans ce schéma précisément on peut parler de « vivre avec » et pourquoi pas de rejet de « l'autre ». Non ! Un projet, une loi ne sont pas par essence porteurs de mort. Ne pas en avoir bien au contraire, n'est-ce pas inscrire les lieux de vie dans un processus mortifère ?

Permettre à ceux qui n'ont pu se négocier une place, de se la trouver à l'intérieur de la mouvance sociale, demande il est vrai beaucoup d'énergie et de créativité. *Pourtant* c'est là uniquement et non pas dans un « ailleurs » déconnecté que se situe « le lieu de vie ».

Jean-Baptiste CARTONE

Ça m'énerve

CONTES IMMORAUX

MERCI PATRON

Imaginez une pizzeria dans un quartier chic qui applique une politique choc !

Un homme qui travaille depuis six ans comme plongeur avec une feuille de paie de 3 555 F net par mois pour lui et sa famille.

Et puis les congés payés, cinq semaines réglementaires à prendre, quand le patron ferme le restaurant c'est-à-dire du 31 janvier au 5 mars, pas avant ni après.

Seulement voilà, ces congés pris en février ne seront payés qu'à partir du... 31 mai !!

Merci patron et bonnes vacances, un plongeur ça vit d'amour... et d'eau fraîche.

JUSTICE « EXPÉDITIVE »

Il était une fois une ado de 15 ans qui avait piqué dans un supermarché une paire de chaussures.

Prise sur le fait, la voilà condamnée un an et demi après cet acte délictueux à un mois de prison ferme.

La jeune qui a maintenant 17 ans et une vie de tribulations derrière elle est actuellement engagée dans un processus de réinsertion.

Une sanction un an et demi après les faits n'a non seulement aucun sens mais peut même conduire à un désastre pour quelqu'un qui a considérablement évolué depuis !

Foutez donc une claque à un gamin trois semaines après qu'il a fait une connerie. Ça m'énerve, ça m'énerve !

HUISSIER RACKETTEUR

Imaginez cette fois-ci une femme abandonnée par son mari avec ses quatre enfants.

Madame fait les démarches nécessaires au mois d'août auprès d'un cabinet d'huissier pour qu'il y ait versement d'une pension alimentaire par saisie-arrêt sur le salaire de Monsieur.

On lui répond que le cabinet va faire le nécessaire.

Sept mois après, rien n'est fait, Madame survit avec des secours, la personne du cabinet d'huissier qui doit s'occuper du problème est... malade, personne pour la remplacer.

Toujours le « on va faire le nécessaire ». La famille peut crever, les Huissiers, si rapides à emmerder le peuple sont lents à le satisfaire.

JIM TONIC ACID

ÇA M'ÉNERVE

Comme dans de nombreux départements, en Seine-St-Denis, la rigueur budgétaire est à l'ordre du jour.

Pourquoi pas ? Même si cela est quelquefois difficile à supporter !...

Pourtant certains budgets sont peut-être élastiques, si l'on en croit ce qui se passe à la DDASS 93 et plus précisément dans le cadre de l'ouverture d'un foyer.

Chronologiquement, voici les faits

IMPORTANT
Pour l'avenir de PEPS,
Participez à cette enquête...

Questionnaire

PEPS a pour fonction de développer un espace privilégié de communication entre tous les secteurs du travail social.

Afin de mieux vous connaître, « chers lecteurs », et notamment de posséder une image plus précise de vos attentes et préoccupations, nous vous proposons de répondre à ce questionnaire.

Son analyse favorisera certainement la poursuite de nos intérêts communs : améliorer le contenu et la qualité de votre revue, la revue de tous les travailleurs sociaux...

Vous l'avez compris, votre réponse conditionnera et déterminera l'évolution future de la revue.

● COMMENT AVEZ-VOUS CONNU PEPS (cocher la case correspondante)

- Publicité ☐
- Amis ☐
- Sur votre lieu d'activité : École ☐
Travail ☐
- Dans une librairie ☐
- Au cours de réunions, colloques ☐
- Autres (précisez) ☐

● DIREZ-VOUS DE PEPS : (cocher la case correspondante)

- C'est une revue de plus ☐
- Enfin une initiative heureuse ☐
- Qu'il crève ☐
- Qu'il se développe ☐
- Je m'en fiche ☐

● PENSEZ-VOUS QUE PEPS SOIT DIFFÉRENTE DES AUTRES REVUES DU CHAMP SOCIAL ?

- OUI ☐
- NON ☐
- Pourquoi ? ☐

● A VOTRE AVIS, PEPS EST DIFFUSÉE :

- Nationalement ☐
- Dans certaines régions ☐
- Internationalement ☐

● UN RYTHME DE PARUTION TOUS LES DEUX MOIS EST-IL :

- Suffisant ☐
- Insuffisant ☐
- Trop élevé ☐

● A VOTRE AVIS, LA REVUE PEPS EST-ELLE :

- | | OUI | En partie | NON | Ne sais pas |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| — Subventionnée | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| — Réalisée par des journalistes professionnels | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| — Une revue dans laquelle tous les T.S. peuvent écrire | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| — Réalisée par des T.S. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| — Une revue au ras des pâquerettes | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| — Une revue où toutes les idées peuvent s'exprimer | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
| — Un outil pour le travail social | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |
- (expliquez votre réponse)

- Une revue intellectuelle ☐
- (expliquez votre réponse) ☐

ÇA M'ÉNERVE :

- suite -

et ainsi une petite idée des dépenses engagées.
— le 1/09/83 : un éducateur chef est embauché
— le 1/12/83 : soit 3 mois plus tard, un éducateur spécialisé est embauché alors que l'équipe prévue serait de 7 éducateurs.

Début janvier 1984, un autre, début mars, un troisième et selon les dernières informations, un quatrième est prévu fin mars 1984 (Ouf !...).

Tout ce petit monde évidemment est rémunéré dans l'objectif (mais pour quand ?) d'assurer l'accueil d'adolescents.

Comment peut-on expliquer l'impossibilité, pour une DDASS d'embaucher 7 éducateurs (alors qu'en sept mois il n'y en a eu que 4) ?

N'y a-t-il aucun éducateur au chômage ?

Comment justifier par ailleurs, la rémunération du personnel quand celui-ci n'assure aucun des services prévus. En effet, les éducateurs embauchés attendent tout simplement l'ouverture du foyer et l'arrivée de leurs nouveaux collègues, tout en bénéficiant d'une rémunération régulière à taux plein !...

Albert PERVER

Avec la décentralisation, l'action sociale va être redéfinie à tous les niveaux : national, régional et local.

Qu'advient-il du Travail social tel que veulent le promouvoir les Travailleurs sociaux ?

Ceux-ci pourront-ils ou devront-ils être les porte-parole des populations ou, avant tout, les exécutants de politiques sociales très diverses ?

Face aux employeurs/élus, quelles alliances, compromissions, négociations seront-ils amenés à faire ? Quelle sera en fin de compte, leur marge de manœuvre ?

Les Travailleurs sociaux face à toutes ces perspectives de mutation, de régression, d'éclatement du Travail social seront finalement confrontés à la question de leur fonction/statut.

PEPS a mis en place un groupe de travail et de réflexion sur ce sujet auquel participent des travailleurs sociaux de formations et d'horizons divers. Ce groupe appelle vos réflexions et vos expériences vécues sur ce sujet dans le but de contribuer à enrichir un dossier sur ce thème et qui paraîtrait dans le numéro de la rentrée (numéro 10 — août/septembre) avec l'objectif à moyen terme de déboucher sur un rassemblement sur ce thème.

Adressez donc vos contributions ou contactez le journal à l'adresse suivante :

PEPS 1, rue Keller 75011 Paris



PEPS... PEPS... PEPS... PEPS... PEPS...

PARTICIPEZ

AU

PHÉNOMÈNE

QUI REMUE

*Le champ social...**c'est facile**contactez-nous...*

PEPS... PEPS... PEPS... PEPS... PEPS...



Nous vous signalons l'ouverture d'une structure d'accueil pour adolescents (6 à 8 entre 14 et 20 ans), qui se situe dans un créneau de prise en charge intéressant et surtout peu répandu...

Les problèmes des pensionnaires pourront être de l'ordre de la toxicomanie, de la délinquance grave, voire à la frontière de la maladie mentale.

Le placement pourra faire suite à une situation désespérée et être défini comme celui de la dernière chance.

La durée du séjour est variable mais sera vraisemblablement au minimum de 6 mois.

Le responsable, M. Lionnet, a une formation d'éducateur spécialisé et a acquis cette initiative sur de nombreuses expériences dans le domaine de l'accueil et de la prévention spécialisée.

Pour tout contact :

M. Jean-Louis LIONNET
« Pra Barnier »
Saint-Eble
43300 LANGEAC

RÉUNION DÉBAT

Le samedi 28 avril 1984 à 10h 30. Sur le thème *Coordinations/Circonscriptions quel avenir ?* organisée par l'Association :

« Paroles et Pratiques Sociales »
1, rue Keller 75011 Paris

— Une revue ringarde. ☐ ☐ ☐ ☐
(expliquez votre réponse)

— Un projet pas clair. ☐ ☐ ☐ ☐
(expliquez votre réponse)

● COMMENT TROUVEZ-VOUS LA QUALITÉ DE LA REVUE ?

	Bonne	Moyenne	Nulle
— Sur le plan de la présentation	☐	☐	☐
— Sur le plan des articles	☐	☐	☐
— Sur le plan des illustrations	☐	☐	☐

● QUELS THEMES AIMERIEZ-VOUS VOIR ABORDÉS DANS LA REVUE :

● QUELLES RUBRIQUES SOUHAITERIEZ-VOUS TROUVER OU VOIR DÉVELOPPÉES :

● QU'AURIEZ-VOUS ENVIE DE DIRE AUX PERSONNES QUI RÉALISENT PEPS :

● SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR :

	OUI	NON
— Diffuser et vendre PEPS autour de vous	☐	☐
— Créer ou collaborer à un collectif dont le rôle serait d'animer localement ou régionalement des réunions-débats, de contribuer à la diffusion et à la rédaction des dossiers, d'avoir des initiatives sur le terrain . . .	☐	☐
— Etre correspondant local, avec tâches de diffusion, d'information, au moyen d'articles sur ce qui se passe dans votre région, votre lieu de travail ou de formation	☐	☐
— Participer à des dossiers	☐	☐
— Participer à l'organisation des réunions-débats ouvertes sur les thèmes définis en commun	☐	☐
— Soutenir en vous mettant à la disposition des collectifs existants sur votre région	☐	☐
— Prendre contact avec un collectif régional ou d'autres lecteurs de votre région pour voir ce que vous pouvez faire ensemble	☐	☐

● QUI ETES-VOUS ?

	Homme	☐	Femme	☐
— Profession ou formation en cours				
— Secteur d'activité				
— Age	20/30 ☐	30/40 ☐	40/50 ☐	50 et plus ☐
— Département de résidence				
— Etes-vous abonné	oui ☐	non ☐		
— Abonnement	individuel ☐	collectif ☐		
— Raison sociale de votre institution				

Ce questionnaire est *anonyme* ; néanmoins, si vous avez manifesté votre intention de participer, d'une manière ou d'une autre à une ou plusieurs des propositions contenues dans ce questionnaire, n'omettez pas de nous indiquer, pour que nous puissions vous contacter :

— Votre NOM
— Adresse
Tél.

A retourner au plus vite à : Paroles et Pratiques Sociales — 1, rue Keller 75011 Paris

L'économie sociale

DOSSIER



CHARTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE

ARTICLE 1

Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

ARTICLE 2

Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'Economie sociale s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière desdites entreprises.

ARTICLE 3

Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Economie sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

ARTICLE 4

Les entreprises de l'Economie sociale :

- revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elle,
- affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

ARTICLE 5

Les entreprises de l'Economie sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre service aux sociétaires qui en assument seuls le contrôle.

ARTICLE 6

Les entreprises de l'Economie sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

ARTICLE 7

Les entreprises de l'Economie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

des travailleurs sociaux, créateurs d'entreprises



L'ÉCONOMIE SOCIALE, QUELQUES CHIFFRES :

- 25 000 000 bénéficiaires
- 1 000 000 salariés
- au sein de l'économie sociale
 - les associations représentent 604 500 salariés soit au total 62 %
 - les COOP représentent 235 000 salariés soit au total 22 %
 - les mutualités représentent 138 500 salariés soit au total 13 %
 - les autres secteurs représentent 31 000 salariés soit au total 3 %
- l'économie sociale, c'est :

6 % de l'économie nationale
 5 % de l'emploi (1 070 000 salariés — 154 500 entreprises)
 100 milliards de transactions
 250 milliards de dépôts
 30 % du marché agro-alimentaire
 35 % du marché de l'assurance automobile
 50 % du marché de la pêche artisanale.

Poids socio-économique de l'Economie Sociale

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE SOCIÉTAIRES	NOMBRE D'ADMINIST.	STRUCTURES	NOMBRE DE SALARIÉS	GRANDEURS SIGNIFICATIVES
Coopératives ouvrières de production	14 989		1 019	34 254	C.A. : 6,6 milliards (1981)
Coopératives de consommateurs	1 185 000 (actifs)	3 500	14 usines 6 421 points de vente	44 000	C.A. : (1981) 21,7 milliards
Coopératives de logements (HLM)	211 600	2 380	237	2 320	C.A. : coop. de production 1,3 milliard 3 460 construits en 1980
Coopératives maritimes	23 000		111	3 000	C.A. : 800 M
Coopératives de commerçants détaillants	22 500	1 670	62 coopératives représentant environ 14 600 points de vente	4 100	C.A. : 34,9 milliards (1980)
Coopératives d'artisans	50 000	3 500	1 300	5 000	
Coopératives de transporteurs			24 coopératives	2 300	C.A. : 630 millions (1980)
Coopératives Agricoles	7 000 000	60 000 (non compris les CUMA)	4 100 7 300 CUMA	130 000	C.A. 1981: 147 milliards de francs (Coopératives de plus de 10 salariés)
Mutualité Agricole		1 300 pour 68 Caisse régionales	20 000 caisses locales		6,2 milliards d'encaissement des cotisations en 1981
Assurances Mutuelles Agricoles	3 000 000	200 000 pour les Caisses locales		30 000	
Mutualité Sociale Agricole	6 000 000 de ressortissants	152 000 délégués Communaux 1 571 administrateurs (caisses départementales)	85 caisses Dep. ou Région		Dépenses de protection sociale 1982 : 77,4 milliards
Crédit Agricole	3 500 000	40 000	3 000 caisses locales et 9 800 bureaux permanents et périodiques	68 000	Bilan consolidé 31,12,87 662 milliards
Crédit mutuel	3 100 000	40 000	3 085 caisses locales	15 000	Bilan : 53 milliards
Crédit Coopératif	10 000	140	18	800	Bilan : 7,7 milliards
Groupes des banques Populaires	706 000	480	38 banques région 1 750 agences/ Bureaux	26 500	Bilan consolidé 90 milliards
Crédit maritime	50 000		100 agences	600	1,7 milliard
Mutualité Assurances mutuelles	30 000 000 4 500 000	100 000	7 500	45 000 12 000	18 milliards (81) 9 milliards
Associations	20 000 000		500 000	600 000	

UNE ÉTHIQUE :

L'économie sociale pourrait se définir par ces principes :

- Volonté de s'associer spontanément.
- Partage démocratique du pouvoir : 1 homme = 1 voix, quel que soit l'apport de chacun en idées, force de travail, moyens matériels ou financiers.
- Solidarité à l'intérieur du groupe mais aussi vis à vis de l'extérieur.
- But non lucratif et non cumul des profits individuels.
- Volonté d'épanouissement moral et intellectuel à l'intérieur du groupe, mais aussi vis à vis de l'extérieur.

L'économie sociale se voudrait en quelque sorte une économie à « taille humaine » opposée à une économie du profit, économie pour l'économie.

Le profit dans ce sens sans être éliminé ne doit pas être une finalité, et puis comme le dit Michel Rocard : « le secteur de l'Économie Sociale est la preuve que l'autogestion est praticable ».

On distingue trois branches, trois types de statut dans l'économie sociale :

- L'Association
- La Mutualité
- La Coopération

Le monde associatif représente une part importante des activités nationales.

Monde vivant, hétérogène qui s'illustre dans la revendication (association de locataires, d'usagers, de consommateurs) dans la gestion de la santé ou de la protection sociale (association pour les personnes handicapées, maisons de retraite, cliniques et hôpitaux) ou dans la formation, les loisirs (maisons familiales, villages et centres de vacances) ou la qualité de vie, l'éducation populaire, le sport etc... Le nombre des associations est toujours difficile à préciser car la loi de 1901 sur laquelle elles sont fondées n'exige pas que soit déclarée leur dissolution : on estime qu'il existe entre 400 000 et 500 000 associations. Leur nombre s'est accru considérablement dans les trois dernières années. École de démocratie,



lieu de rencontre entre des militants bénévoles et des professionnels, lieu privilégié de prise en compte du quotidien et de son environnement, lieu d'innovations sociales, l'association fournit une série de réponses adaptées aux attentes du citoyen : une participation, une prise de responsabilités plus actives, une capacité plus grande d'initiatives pour ce qui concerne son vécu quotidien.

Pour les associations dans leur ensemble, l'économie sociale ne constitue évidemment pas toujours une finalité.

Seules celles qui ont des activités gestionnaires, de créations d'emplois, de production de biens ou de services relèvent directement de ce secteur. On retrouve essentiellement ces associations dans le domaine du tourisme social, dans le secteur sanitaire et social, dans celui de l'éducation populaire.

Trois grands principes inspirent la vie de la *Mutualité* : la *liberté de tous*, qui s'exprime par le caractère volontaire des adhésions à tous les niveaux. *L'indépendance* à l'égard de tout système politique ou philosophique, la *solidarité* des mutualistes.

Issue des sociétés de secours mutuel, la Mutualité s'est adaptée successivement à la création des Assurances sociales (1930) et de la Sécurité Sociale (1945). Son champ d'action déborde le cadre de la santé.

Elle a d'abord un rôle d'assurance : à côté de la couverture complémentaire maladie, la Mutualité française a très largement développé les garanties de prévoyance (garantie de salaire en cas de maladie ou d'invalidité, capitaux décès, assurance-vie, retraites...).

La Mutualité joue un rôle capital dans la gestion de certains régimes obligatoires d'assurance maladie (étudiants, fonctionnaires, travailleurs indépendants).

Elle facilite, grâce au tiers-payant, l'accès aux soins et la garantie respect des tarifs conventionnels.

Elle gère tout un réseau de réalisations à caractère sanitaire : cliniques, pharmacies, cabinets dentaires, centres médicaux et de soins, hôpitaux de jour... A côté de ces réalisations proprement sanitaires, la Mutualité française gère un réseau d'œuvres sociales, principalement pour les personnes âgées et les handicapés.

Entre l'action de prévoyance, de solidarité, d'entraide et de prévention, la Mutualité s'oriente aussi vers la recherche.

Seules ont le droit de s'appeler sociétés mutualistes, les sociétés qui relèvent de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la Mutualité. Ce sont des groupements de personnes, à but non lucratif, qui se préoccupent exclusivement de problèmes touchant la personne humaine ; ils sont soumis au contrôle du ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.



Les coopératives sont des entreprises, dans des secteurs très divers, dont le fonctionnement offre des caractères propres et « différents ». La « coopération », c'est des entreprises et des hommes qui ont décidé de mieux travailler et de mieux vivre ensemble.

Selon une définition indirecte, on pourrait dire qu'une coopérative est une entreprise qui n'est ni capitaliste, ni publique. En somme une forme d'organisation économique dont les adhérents détiennent collectivement la propriété ; les coopérateurs participent démocratiquement à la gestion, ils se répartissent les excédents *au prorata* non de leur apport en capital mais de leur participation aux activités de leur coopérative.

L'objet de l'entreprise coopérative peut être *économique, social ou*

culturel ; son but est de fournir à ses membres des services répondant à leurs besoins. Elles existent dans différents secteurs d'activités : agriculture, coopératives d'artisans, banques coopératives, le commerce de distribution, les coopératives maritimes de pêcheurs... et les SCOP : coopératives ouvrières de production qui rassemblent des travailleurs de toutes catégories et de toutes qualifications professionnelles pour l'exercice en commun de leur activité de producteurs et de prestataires de services.

La vocation des coopératives est de regrouper, non des capitaux, même si ceux-ci sont nécessaires, mais des hommes. Cette association se fait soit directement : des individus, justement forment une entité économique (SCOP ou banque) ; soit par l'intermédiaire d'entreprises familiales ou artisanales : il s'agit d'une coopérative d'entreprises.

Les principes des coopératives sont les suivants :

- pour faire partie d'une coopérative, il suffit de la vouloir et d'en assumer les responsabilités ; le retrait est aussi libre ;
- la coopérative élit ses responsables de façon démocratique : c'est l'homme qui compte et non le nombre d'actions qu'il détient ;
- son but est collectif : fournir à ses membres des services répondant à leurs besoins ;
- l'intérêt servi aux parts de capital apporté est limité ;
- les excédents sont affectés soit à l'investissement dans la coopérative, soit à des services collectifs, soit aux membres ;
- les revenus de la coopérative sont impartageables entre ses membres ;
- un fond pour l'éducation doit être dégagé ;
- la coopération avec les coopératives doit être recherchée.

On peut donc voir que les voies possibles de déploiement de l'économie sociale sont multiples et s'inscrivent dans des secteurs très divers.

Dans l'idéal, l'économie sociale se veut être un modèle de démocratie conviviale en mettant les citoyens et les citoyennes en mesure de maîtriser efficacement leur quotidien.

Les travailleurs sociaux dans l'économie



HISTOIRE

MADRAS (Mouvement Associatif d'INTERVENTION et de RECHERCHE en ACTION SOCIALE) est né du « mouvement VILLAGES »*, et de la reconnaissance de la DASS du 94, pour la prévention par l'économique.

« VILLAGES » gère actuellement trois clubs de prévention dans le Val de Marne : sur le quartier du Mont-Mesly à Créteil ; les Planètes — les Bleuets à Maisons-Alfort/Créteil ; et la ZUP de Fontenay-sous-Bois. Au départ, l'équipe du Mont-Mesly mène une action dans la rue ; et « magouille » avec l'économique, à travers de petits boulots (vente de noix sur les marchés, petits travaux de peinture...).

MADRAS se structure en septembre '81. Son but : « la création d'unités de production, intégrant les jeunes en difficulté, qui permettent un accès à l'emploi, et à un salaire, condition nécessaire à une certaine rupture du cycle chômage-assistanat ».

1983-1984 est une nouvelle étape pour MADRAS. Elle se détache de « VILLAGES », cela signifie qu'elle négocie elle-même les subventions de la DASS, et effectue des choix de façon indépendante.

MADRAS est une Association loi 1901, qui essaie de lier la réinsertion sociale et l'esprit d'entreprendre.

L'ÉCONOMIQUE

Subventionnée donc par la DASS en ce qui concerne les salaires de Bernard, Michel ; les locaux, les assurances, les véhicules ; MADRAS a hésité quant aux choix d'activités économiques, adaptées à un public non qualifié. Après la plomberie, le recyclage du papier... elle touche actuellement le bâtiment, la restauration et le commerce.

Malgré un statut juridique de type associatif (lié à l'histoire du club de prévention), MADRAS n'oublie pas qu'elle est une entreprise. La dynamique de l'économique entraîne Michel, le gestionnaire professionnel, dans la tourmente des prospections de marché, des délais et des échéances à respecter... Le risque reste la faillite et la possibilité de poursuites judiciaires contre les responsables de l'Association. Et bien sûr, l'échec du projet !

MADRAS est structurée, comme pourrait l'être une entreprise — quatre salariés à plein temps sont responsables des différents secteurs : Jean-Luc, peintre professionnel, s'occupe des chantiers ; Rosita, ancien travailleur social de rue, de la gestion du restaurant ; Nori et Ide de la vente des sacs de cuir et toile. Bernard, animateur de profession, joue le rôle de « chef du personnel ». Il reçoit les jeunes (qui arrivent par le « bouche à oreille »), fixe avec eux un contrat de travail, qui varie en fonction de leur envie, et de leur possibilité. Les salariés ne peuvent actuellement assurer des plein-temps. Les chantiers vivent donc au rythme de quatre à six intermittents par jour, qui viennent deux à trois fois par semaine.

LE SOCIAL

MADRAS n'est pas une entreprise autogestionnaire (ce qui impliquerait des rapports d'égalité entre les salariés !) — mais MADRAS se veut être un lieu où travailler « autrement ». Ce qui permet de recréer un contact avec des jeunes de « La marge », exclus du système de production, qui « de toute façon, s'ils n'étaient pas là, ne travailleraient pas ». Les jeunes savent que la porte est « à pousser ». Ils seront reconnus comme travailleurs. MADRAS, quoique soignante par sa structure, (contrat à respecter, rôle à tenir, régularité de présence...), refuse de se polariser sur la pathologie du jeune. (De toute façon, les échéances économiques seront toujours là pour ramener à la réalité, sans cesse en mouvement !).

À l'heure des restrictions budgétaires, MADRAS se pose comme une structure sociale rentable. « Le DASS nous donne 400 000 francs, mais MADRAS multiplie par cinq sa masse salariale annuelle ». Elle injecte de l'argent dans les circuits économiques (cotisations sociales par exemple). Et elle évite surtout la présence de jeunes en institution psychiatrique, carcérale, ou autre...

MADRAS-Village
15, rue du Mont-Mesly
94380 BONNEUIL-sur-MARNE
Tél. 377.00.75

Responsables :
Bernard Vedrine et Michel Desdouets.

L'ATABLEE
Restaurant MJC Club
rue Charpy
quartier de la Croix-des-mêches
94000 CRÉTEIL
Tél. 899.75.40



MOUVEMENT VILLAGES
18 bis, rue de Neuilly
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tél. 873.41.48

* « MOUVEMENT VILLAGES »

Association loi 1901, créée juridiquement en 1982, le mouvement est une réponse à l'exclusion forcée ou voulue, à la dépossession des moyens vitaux et normaux d'existence. C'est un outil de réappropriation de la parole/media ; de la production économique ; de la connaissance/formation ; du monde/voyage ; et de l'utilité personnelle.

« VILLAGES RUES »

— 3 clubs de prévention —.

MADRAS villages, Motos villages (atelier-garage) ; une Boutique MEDIA ; FORMA villages (projet de formation), 1 village dans l'Aveyron... sont des réponses concrètes. Réponses à ce qui se destructure, se détruit, se cherche ; à ce qui a soif d'exister ou veut continuer l'introduction de l'amour ou de la vie dans l'histoire ; réponses pour apprendre à vivre, et à ne pas rester avec les seules réponses médicales, psychiatriques, institutionnelles.

(extraits de différentes publications
du « mouvement VILLAGES »)

L'ADER

Depuis plus de dix ans, l'ADER mène sous les formes les plus diverses des actions d'études, d'animation, d'information et de formation.

Association loi 1901, agréée d'éducation populaire, conseiller technique auprès de collectivités et d'organismes sociaux, associée à la vie de fédérations d'associations, l'ADER s'est inventé pour elle-même un fonctionnement différent.

Elle a pour objectifs de faire :

— Participer les habitants à l'animation de leur espace social et bâti.

— Exprimer un quartier, un groupe, une association.

— Réfléchir des professionnels à leur pratique quotidienne.

— Connaître l'expérimentation dans tous les domaines de la vie sociale pour promouvoir l'innovation.

— Communiquer et favoriser l'échange d'expériences et d'idées.

L'ADER ne veut pas se substituer à quiconque, ni engendrer de situation d'assistance, elle peut donner les moyens à un groupe social de se prendre en charge en créant les relais nécessaires à son départ.

LE CENTRE SOCIAL

C'est dans ce cadre que s'est créé le Centre social de Valenton dont l'ADER assure l'animation et la gestion.

Parmi les nombreuses activités du Centre ouvert à tous, des actions de formation ont été mises en place : chantiers de réfection, nettoyage, peinture, etc... pour les jeunes de 13/15 ans. Ces activités ont été élaborées pour des jeunes (environ 40) d'une classe sociale défavorisée pour les resituer par rapport à l'environnement économique.

POINT DE VUE D'UN ÉDUCATEUR :

Jean-Louis THENAIL
Valenton, le 1er mars 1984

Soyons d'abord des Travailleurs, ensuite... Sociaux !

Plus que de parler d'une expérience encore différente, « en économique » avec des jeunes, je voudrais souligner quelques aspects, apporter quelques éléments à la construction et à la réflexion de ce qu'un certain nombre de personnes désirent vivre avec des jeunes en situation d'échec, de chômage...

Il existe tant de réalisations en ce domaine que notre pratique n'a rien de très original, sinon ces quelques convictions :

— Il s'agit de vouloir se réapproprier l'existence et « son existence » en engageant des réponses, des expériences (sinon des expérimentations), des projets.

— Vouloir avec des jeunes se réapproprier un peu de sa réalité économique, c'est de donner des moyens de vivre de cette réalité très tôt, tant aux niveaux manuel, technique, réflexif, créatif.

Pour cela nous insistons sur la nécessité d'une pédagogie de l'économie dès 11 ans, sinon 9 ans, avec comme outil de base un atelier d'artisanat bois avec un « vrai » artisan menuisier-luthier, ou par la suite, d'autres techniques.

- de la préparation...
- des réalisations...
- une évaluation des coûts...
- de la vente en exposition ou foire-marchés...
- de l'utilisation des sommes récoltées pour un projet.

Et voilà une boucle bouclée ! Dans laquelle le jeune qui le désire (liberté d'adhésion) se retrouvera avec d'autres, confronté aux mêmes exigences et aux mêmes réalités.

Avec des plus de 16 ans, sans prétendre à l'entreprise alternative, une petite structure de travail intermitte pour « s'y remettre », pour vivre ensemble, pendant un temps déterminé (le chantier), une œuvre à accomplir.



Vivre une œuvre : c'est-à-dire approcher au plus près un mode de compagnonnage dans le travail où à la « formation » fait partie du travail lui-même, où chacun donne ce qu'il peut, et tâche de comprendre au maximum les mécanismes économiques dont il est artisan.

Ceci demande en même temps une négociation permanente, en rapport à des références objectives, des temps et qualités de travail. (Pour cela nous utilisons les revues de professionnels pour élaborer les temps de travail moyen).



Promouvoir une appropriation de la réalité économique, de sa formation, de sa réalité sociale de communication et d'histoire, c'est peut-être là, une œuvre de travailleurs sociaux, qui redeviennent travailleurs d'abord... et ainsi ils seront peut-être « sociaux ».

Eureka !



EUREKA ! Ils ont trouvé, non pas le principe d'Archimède, c'était déjà fait, mais comment donner un emploi à des jeunes sans qualifications.

Pour cela, il fallait penser à un secteur non spécialisé. Ils n'ont pas lancé de bouteille à la mer, ils la récupèrent. Depuis trois ans, pour Jacques, Elisabeth et Cécile, les fondateurs, il s'agit de procurer un emploi provisoire tout en formant les jeunes à la vie de l'entreprise avec tout ce qu'elle comporte de contraintes : respect des horaires, organisation du travail, limites...

Le but primordial n'est pas la rentabilité à tout crin, mais de rendre aux jeunes une image positive d'eux-mêmes. « Ce n'est pas parce que l'on a pas de diplôme que l'on est bon à rien »... Et puis, avoir un salaire, assumer ses dépenses... cela permet aux jeunes d'avoir des projets. Ainsi plusieurs d'entre eux ont repris une formation. Car l'objectif n'est pas pour les jeunes de ramasser et trier des bouteilles toute leur vie, mais d'être responsables à part entière.

UN CARREFOUR

Elisabeth confirme ainsi la position d'Eureka : « C'est un carrefour entre les Travailleurs sociaux et les entreprises ».

L'association travaille en complémentarité avec les éducateurs de Pontoise et de Saint-Brice ainsi qu'avec les entreprises telles que Saint-Gobain. Dernièrement, lors d'une rencontre entre Eureka et des entrepreneurs, les dirigeants de Sociétés affirmaient : « Votre association nous permet d'avoir des ouvriers expérimentés, qui connaissent la vie de l'entreprise ».

En aval, Eureka fournit aux travailleurs sociaux qui rencontrent les jeunes sans qualifications, une structure qui leur permet d'avoir un emploi immédiat et un suivi avec les éducateurs de terrain.

D'ailleurs, lors de l'entretien, Elisabeth affirme qu'il est souvent plus facile de travailler avec des travailleurs sociaux qu'avec les organismes d'État tels que l'ANPE ou même les *contrats-formation* pour lesquels il faut toujours fournir un « tas de justificatifs, faire des démarches » avec des attentes trop longues pour les jeunes.

Même si les responsables d'Eureka ne sont pas des « travailleurs sociaux diplômés d'État », ils contri-

buent largement au travail social puisqu'ils insèrent dans une société, la société du travail, des jeunes souvent très déstructurés.

Eureka semble être à la vraie charnière de l'Économie sociale. Ils n'assistent pas, ils n'exploitent pas, ils... mais laissons la parole à Elisabeth, l'une des responsables, pour nous présenter mieux que quiconque Eureka.

EUREKA :

Association loi 1901, à but non lucratif ayant pour but d'embaucher des jeunes chômeurs (16-20 ans) en difficulté sociale, sans qualification ni expériences professionnelles.

Ayant pris la récupération du verre et fonctionnant comme une entreprise (charges sociales, payes, etc...) mais permettant au jeune une insertion professionnelle « en douceur ».

Il s'agit de la création d'une entreprise volontairement soumise aux lois du marché, aux règles du jeu économique et, d'un point de vue interne, appliquant les principes essentiels (gestion, contraintes, discipline du travail) d'une véritable entreprise, dans le but d'offrir aux jeunes une structure d'insertion socio-professionnelle la plus vraie possible et hors circuits d'assistanat.



Par conséquent, il nous a fallu être avant tout des *Patrons* et non pas des *Éducateurs* ou des *Éducateurs-Patrons*, d'autant plus que nous avons choisi d'entrer dans le jeu économique justement pour permettre des relations saines et aux jeunes de savoir vraiment à qui ils ont affaire (ils sont déjà entre deux chaises alors autant éviter de compliquer...).

N'étant donc pas travailleurs sociaux et n'étant pas dépendants d'un quartier, d'une commune, nous avons fait appel aux éducateurs pour le recrutement des jeunes en posant nos exigences :

- proposer ce travail *manuel* aux jeunes désireux de travailler, ne reculant pas devant la manutention, acceptant le travail dehors et n'ayant pas de formation.

Eureka étant avant tout lieu de travail pour les jeunes, il ne nous appartient pas d'intervenir dans leurs vies de quartier et encore moins dans leur vie intime. Elles n'appartiennent pas plus aux travailleurs sociaux, mais si le jeune le désire, il peut y avoir un soutien de leur part plus direct et dans des domaines plus précis (recherche de travail, élaboration concrète des projets de loisirs, apprentissage de l'indépendance des enfants et des jeunes...).

Les entreprises d'Économie sociale répondent à une demande de certains jeunes, ce qui permet aux travailleurs sociaux d'avoir un rôle complémentaire avec ces entreprises. Mélanger les rôles ne répond plus à la demande réelle. Ne faire que de l'Économie sociale n'apporterait qu'une réponse à une demande.



EN DIRECT DU C.I.I.S.

— interview de Monsieur Neri —

Le Centre d'information sur les innovations sociales créé en 1976 a une organisation qui repose sur une petite équipe : le bureau parisien dont l'action est démultipliée par des réseaux de correspondants en Province. Il propose des dossiers-information sur dix grands thèmes allant de la petite enfance aux personnes âgées en passant par le travail, l'urbanisme, la vie associative... : c'est le fond documentaire. On peut également consulter un fichier relatant des expériences sous forme d'un petit *curriculum vitae* qui répond aux questions : *quand ? où ? pourquoi ? comment ?*

Les permanents sont là pour aider les consultants qui viennent avec un projet en tête, à le préciser, à vérifier sa fiabilité.

Parmi les consultants, il y a beaucoup de travailleurs sociaux mais ils ne sont pas comptabilisés, et le

C.I.I.S. n'a aucune statistique sur le sujet. Un sentiment, néanmoins : très peu génèrent eux seuls une entreprise mais ils sont souvent patronés par leurs employeurs. D'autre part les travailleurs sociaux se tournent plus volontiers vers les associations : structure juridique plus « maternelle » que celle des coopératives.

Les secteurs où les initiatives sont les plus « atypiques », innovatrices, et où les travailleurs sociaux sont le plus présents sont les suivants :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- les personnes handicapées ;
- les ethnies étrangères ;
- les femmes, leur irruption dans les métiers traditionnellement masculins.

C.I.I.S.

142, rue du Bac

75007 PARIS

S.C.O.P. — Innovations

En mai 1983, le numéro de la Marge, bulletin de l'A.N.D.E.S.I.¹ était consacré en grande partie à l'économie sociale.

Un chapitre, partant d'une recherche universitaire, s'attachait à la problématique de la S.C.O.P., structure propice à l'innovation dans le travail social. Ceci plus particulièrement auprès de jeunes dits marginaux ou handicapés et dans l'optique d'une réinsertion dans / et par l'économie.

Ces S.C.O.P. ont été montées dans les secteurs bâtiment, transport, artisanat et informatique, les coopérateurs se spécialisant dans une tâche ou bien tournant sur les différentes activités de la S.C.O.P. Qu'en ressort-il ?

crédits. Il devient alors périlleux de faire tourner la boîte, à savoir se payer, se former, acheter du matériel et rentabiliser l'affaire.

Ainsi dans le cas de deux SCOP citées, montées par des éducateurs, l'une était seule et se trouvait sans cesse en butte à des problèmes financiers ; l'autre, épaulée par l'association employeur de l'éducateur, pouvait, entre autres, assurer régulièrement les salaires de l'équipe.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Dans tous les exemples cités, le temps de travail varie énormément avec la charge de travail que la S.C.O.P. a en cours, donc dépendant des chantiers ou contrats obtenus. La nécessité de remplir une mission à court terme fait que l'on avoisine facilement 50 heures par semaine.

LE FRIC

Pour démarrer une S.C.O.P., 2 000 F de capital sont nécessaires au départ, donc très peu. Mais s'il n'y a pas de subvention derrière et personne pour garantir l'entreprise auprès des banques, difficile de débloquer des

Cependant la question du temps de travail, équilibré ou non, semble déplacée dans le cadre de la S.C.O.P. puisqu'il s'agit d'un temps choisi, d'un temps libéré de la pointeuse, d'un temps vécu avant tout comme *différent*.

Le problème de l'auto-exploitation ne se formule pas, d'autres valeurs se mettant à sa place : travail choisi / travail **forcé**.



LES RAPPORTS AU TRAVAIL

Si le fric est le moteur pour continuer, la solidarité est ce qui fait durer.

Quelque part, c'est d'un lieu à soi, d'un lieu où l'on se reconnaît, dont on parle.

Du fait du petit nombre de coopérateurs dans la S.C.O.P., des conditions similaires d'existence de chacun, du même « marquage » social et des particularités propres de la S.C.O.P., les relations entre les membres ont tendance à être très fortes. Ce sentiment d'appartenance à un groupe (espace - communauté de travail) fait que le temps du « être ensemble » déborde de beaucoup du temps de travail proprement dit.

Si les principes coopératifs existent plus ou moins de façon informelle, on constate qu'il s'agit plus d'un esprit d'équipe, de solidarité ou de convivialité entre les membres coopérateurs que d'un respect des règles énoncées dans la charte de l'économie sociale.

LA DIFFÉRENCE

Dans les exemples retenus, la S.C.O.P. permet pour ceux qui en font partie (marginiaux, handicapés...) de sortir du cadre « zone » ou C.A.T. pour entrer dans un monde de travail non protégé, mais favorisant l'intégration.

Cependant, en dernier ressort, le mot d'ordre y est bien aussi de rem-

plir sa tâche et de faire durer l'entreprise, avec l'optique souvent d'améliorer l'entreprise, de la maintenir viable à long terme ~~et donc~~ de la rendre compétitive sur le marché.

Pour ce qui est du travailleur social s'impliquant au maximum dans une entreprise de ce genre, il est bien difficile de faire l'impasse sur les problèmes de leadership, de pouvoir réel ou camouflé qu'il peut avoir, surtout s'il est celui qui impulse le projet. Éga-

lement, à long terme, s'il reste dans la S.C.O.P. et à quel titre ou s'il se retire pour aller investir ailleurs.

1. A.N.D.E.S.I. : Association nationale des directeurs d'établissements et services pour inadaptés.



Économie sociale et développement local

La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente est un mouvement fédératif regroupant plus de 4 millions d'adhérents (réunis dans 45 000 associations), partie prenante dans de nombreuses actions où se mêlent formation et action socio-éducative et culturelle.

Elle est en relation avec tout ce qui existe à l'échelon local partout où elle s'est implantée par le biais des F.O.L. (*Fédération des Œuvres Laïques*), qui harmonisent leur action au sein de 22 unions régionales. Grâce à ce réseau très dense de relations, elle est présente sur l'ensemble du territoire français tant urbain que rural... Elle est donc à même d'être au cœur des innovations de tout niveau, notamment pour tout ce qui est stages d'insertion, opérations 16-18 ans et 18-25 ans et, pour ce qui nous intéresse, ce qui se présente sous forme de SCOP, associations et mutuelles.

En appui sur des associations locales et les F.O.L., l'I.N.F.R.E.P. (*Institut National de Formation et de Recherches sur l'Éducation Permanente*), organe de la ligue, intervient dans la création d'entreprises relevant du secteur de l'économie sociale.

Dans « Éducation et Société » numéro 3 du 7/8/1983, l'I.N.F.R.E.P. illustre par quelques exemples une de ses missions sur la mise en œuvre d'un programme intitulé « Formation et création d'activités ».

Ses objectifs sont de créer des entreprises comme outil d'insertion sociale et professionnelle, en particulier auprès de jeunes sans qualification et d'exclus du marché du travail, en articulant travail social, insertion, formation et travail, source de revenus.

L'intervention de l'I.N.F.R.E.P. se définit comme étant la recherche d'une réponse aux problèmes posés par le chômage et/ou la non-qualification professionnelle ; réponse articulée aux situations économiques locales.

Il s'agit d'insertion sociale et professionnelle adaptée, basée sur une aide faisant émerger des projets puis par leur réalisation : mise en place de types d'entreprises ayant, entre autres objectifs, le désir d'autres rapports sociaux (autres représentations du *vivre* et du *travailler*). Ceci par l'intermédiaire d'un triple processus économique, éducatif et social, où la formation s'intègre dans la production et celle-ci dans la vie sociale et économique locale.

Son action se concrétise surtout par la constitution d'un groupe de travail qui étudie le milieu local dans son ensemble : problématiques, possibilité de réponse (créneau d'activités envisageables) et toutes données portant sur la création d'une petite entreprise (créneau retenu), avec élaboration d'un projet précis (activité, conditions de production, débouchés, budget sur trois



ans, statuts juridiques de l'entreprise, etc...). Ensuite, elle participe au recrutement du futur encadrement et des jeunes appelés à devenir coopérateurs et, sur un autre plan, par la mise en relation des porteurs du projet avec les partenaires politiques, administratifs, sociaux, techniques et financiers locaux. Le projet accepté en globalité peut passer alors au stade de sa réalisation s'il a reçu l'aval des différents partenaires intéressés.

A ce sujet, trois expériences en cours depuis 1981, à différents degrés de réalisation, sont notamment relatées dans la revue.¹ Elles portent sur trois créations spécifiques dans des régions différentes : SCOP de reprographie, travail du textile et du verre dans le cadre d'un éco-musée, garage de mécanique automobile.

Dans chaque cas de figure, un gros travail d'étude a été fait, et surtout de mise en relation avec tous les partenaires (associations locales, GRETA, missions locales pour l'emploi, PAIO et autres structures officielles dans les municipalités), permettant l'aboutissement du projet par la coopération de chacun, assurant ainsi au maximum la viabilité de l'entreprise et sa pérennité.

A été pris en compte, à chaque fois, l'importance de la création d'emplois, de la formation à apporter, de la dimension d'insertion pour des jeunes « à faible capital culturel et scolaire » par une approche autre du monde du travail.

Lieux de production, d'emplois et de formation, ces initiatives locales se veulent partie prenante de nouvelles formes d'organisation et de relations sociales dans le travail, marquant la possibilité du passage de l'assistance sociale à la responsabilisation et à l'autonomie. Ceci sans perdre de vue deux dimensions primordiales : celle de la coopération, permettant au projet d'émerger et d'aboutir, d'une part et, celle de développement économique local résultant de la création d'une entreprise, d'autre part.

Un entretien avec une chargée de recherche auprès de l'I.N.F.R.E.P., nous a permis de dégager quelques constats :

— il y a bien au départ dans cette mouvance de l'économie sociale un aspect bénévolat ou militantisme, mais qui s'estompe derrière les réalités plus prosaïques du fonctionnement de l'entreprise et de sa rentabilité.

— l'économie sociale a indéniablement un côté attirant, celui de la démocratie (un homme = une voix). Mais pour appliquer l'esprit de la charte, il semble nécessaire d'être et de rester un nombre restreint de participants, au-delà duquel l'information se perd, la représentation se délègue, favorisant les tentations de prise de pouvoir.

— à la dimension de l'économique s'ajoute celle de l'affectif (le coopérateur est plus qu'un collègue de travail). Les deux sont d'ailleurs

indissociablement liés, cette soudure permettant plus facilement de tenir face aux contraintes de survie qui s'imposent souvent aux SCOP et autres associations.

— sur un autre plan, la formation et la transmission du savoir rappellent souvent un peu le système de compagnonnage d'autrefois.

— En ce qui concerne les travailleurs sociaux, leur place leur permet avant tout de faire émerger des demandes, des projets, du fait de leur connaissance du terrain et des populations.

Il apparaît qu'on retrouve les travailleurs sociaux dans les associations, parfois dans les SCOP, mais pas dans les mutuelles. Cela marque dans tous les cas une volonté de sortir de l'assistanat traditionnel, même si le lieu favori d'implantation reste l'association traitant surtout du handicap et de la réinsertion sociale et/ou professionnelle. Ces travailleurs sociaux restent majoritairement des éducateurs pour qui, et plus particulièrement pour ceux mandatés par une association de prévention, il semble plus facile de sortir du cadre habituel de référence pour se fondre dans celui de l'économie sociale.

1. *Éducation et Société*, Formation, insertion sociale, création d'activités. Numéro 3, 7/8/1983. Revue éditée par EDILIG (service édition de la ligue L.F.E.E.P. et de l'INFREP)



L'économie sociale : le choc de la crise, le poids du secteur coopératif



L'économie sociale apparaît officiellement après mai 1981, d'abord inscrite dans le plan intérimaire. Sa reconnaissance va de pair avec la création d'une *Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale* (D.I.E.S.) en 1981 ainsi qu'une *Fondation à l'Économie Sociale* (F.O.N.D.E.S.), suivies en 1982 par un *Comité Consultatif à l'Économie Sociale* et encore en 1983 d'un *Institut de Développement de l'Économie Sociale* (I.D.E.S.).

L'économie sociale devient un facteur d'importance dans le IX^{ème} plan de développement économique et social de la nation.

Et l'on note, face au chômage grandissant, la progression de la prise en compte de ce « troisième » secteur, qui va du social et culturel (réseaux de solidarité et *leitmotiv* du « vivre ensemble, vivre autrement ») à ses possibilités de développement économique.

Ceci traduit en particulier le glissement du concept de l'innovation sociale des années 60, s'inscrivant quelque part comme lieu de contre-pouvoirs (se défaire de l'emprise grandissante du rôle de l'État dans la vie de chacun), à l'économie sociale, lieu d'intégration, d'insertion, de récupération sociale et de production de biens ou de services, génératrice d'emplois et de rémunérations.

En effet le « renouveau de la vie sociale » inscrit dans le VII^{ème} plan est moins à l'ordre du jour que la nécessité et l'urgence de parvenir à un nouveau développement économique : « les initiatives locales peuvent contribuer à la solution des problèmes d'emploi »... « l'action devra être poursuivie pour développer en priorité les entreprises de l'économie sociale les plus créatrices d'emploi et les orienter vers des secteurs d'innovation ».¹

Bien sûr, l'économie sociale garde sa dimension du « vivre autrement » et ce, en particulier, dans son désir d'autres rapports à la valeur

travail (organisation du temps, espace relationnel, importance des principes coopératifs, maîtrise du quotidien...) et par là son côté innovateur. Bien sûr, il y a toujours opposition d'une économie à taille humaine à une économie de profit, mais il semble que l'on soit passé du stade de la résistance à l'économie capitaliste à celui de réponse à la « crise », par des stratégies d'emploi, d'intégration des exclus, d'adaptation aux rapports sociaux dominants ; ceci face à la massification des phénomènes de chômage et de marginalisation de populations toujours croissantes.

Passage d'organisation de vie différente/temps libre, à travailler (mais travailler autrement c'est déjà, quelque part, vivre autrement)...

Oui, l'économie sociale est porteuse d'une autre socialité reliant développement social et développement économique local, réunifiant ainsi notre dimension d'agent social et d'agent économique, redonnant une unité à nos vies éclatées en des temps, espaces, rôles et statuts bien trop différents et déséquilibrants (le « stress » de notre trépidante vie moderne) en abolissant les frontières entre le marchand et le non-marchand.

Mais que peut l'économie sociale seule, tiers secteur, entre les deux autres (privé et public) à part émailler par des expériences le possible et le faisable sans que cela soit généralisable. Car c'est bien à la société dans son ensemble de se penser et de s'interroger sur son devenir et d'inventer des stratégies nouvelles pour sortir de la crise sociétale actuelle et non pas à une infime partie d'elle-même, qui ne peut, de ce fait, qu'être une vitrine de l'innovation.

On peut se poser, par ailleurs, la question de ce tiers secteur, conglomerat d'économie sociale, d'économie informelle, alternative, souterraine voire même au noir, comme point d'an-

crage d'une future société duale. Sujet qui, en d'autres lieux, a déjà été maintes fois examiné et débattu.

Car si la demande sociale plus « conviviale » existe bien, on en tient compte pour rechercher ailleurs la compétitivité, laissant ainsi se dessiner une société coupée en deux sous-ensembles, l'un productiviste et protégé, l'autre « informel » jouant de la coopération, de l'entraide, de la solidarité et de la convivialité, sans bénéfice de revenus élevés (mais en fait plus gratifiants) ni de prise en charge étatique (aidez-vous, faites-le vous-même)...

Ainsi, comment interpréter cette phrase sibylline extraite d'un chapitre du IX^{ème} plan² : « seules subsisteront les entreprises où cette richesse (qualité des hommes qui y travaillent) sera valorisée » ... « Cela suppose que les salaires soient relativement plus élevés dans les secteurs exposés à la concurrence que dans les secteurs protégés ». Et le reste à l'avenant...

Alors, l'économie sociale, espace de liberté ou espace de résistance ? Et même et si surtout l'État lui attribue aujourd'hui une fonction d'avant-garde de l'innovation, il lui est actuellement difficile d'être viable en dehors d'une volonté politique qui la fait vivre, lui accordant privilèges, attention et surtout crédits et subventions. En effet s'il y a innovation dans le travailler et le produire, les modes de financement, eux, ne sont pas modifiés ; et le besoin d'assistance se fait sentir pour une micro-entreprise jusqu'à ce qu'elle atteigne sa vitesse de croisière où elle peut alors s'auto-financer et passer à un seuil de rentabilité économique.

Et les travailleurs sociaux dans tout ça ? Eh bien, ils existent. La preuve, c'est qu'on en a rencontré...

Seulement, ils restent très minoritaires et il n'existe à l'heure actuelle aucun document permettant de mieux appréhender leurs place et rôle.



Quand ils sont présents, c'est plus auprès de populations handicapées ou marginalisées qu'il s'agit d'introduire dans les circuits « normaux ». Dans d'autres cas, ces travailleurs sociaux ont troqué leur profession initiale contre un statut de coopérateur.

En tout cas ils changent leurs modes d'intervention passant de l'assistanat à l'autonomisation.

Il s'agit bien pour eux de se sentir plus en accord avec leur idéologie.

profonde et y trouver d'autres facteurs de satisfactions et d'épanouissement personnel (exemple de Bernard de Madras — voir article — auparavant animateur en M.J.C., qui en avait ras-le-bol des « discussionnites » sans fin dans les couloirs).

Il y a peut-être aussi pour eux, recherche d'une autre insertion, d'une autre reconnaissance économique, sociale et politique, pour parer à la baisse de crédibilité du travail social face aux constats habituels de son impuissance à répondre à des problèmes de masse.

D'autres pratiques, d'autres réponses à d'autres problématiques, une nouvelle légitimité.

Innovante, l'économie sociale dans le travail social ? Certainement. Mais attention, comme nous le confiait un éducateur-entrepreneur : « l'économie sociale, c'est déjà rapé, c'est récupéré. Regarde les stages d'insertion pour les jeunes, ce sont des C.A.T. déguisés » !

1. Rapport sur le IXème plan de développement économique social et culturel (1984-1988). Chapitre 2 : « Les armes », paragraphe 2.8;3. - Développer l'économie sociale.
2. Rapport sur le IXème plan. Chapitre 2 : « Les armes », paragraphe 2 - La modernisation de l'industrie et la mutation de l'appareil productif.

Hélène Côté



EN TUNISIE, DES TRAVAILLEURS SOCIAUX AU CŒUR DE L'ÉCONOMIQUE.

Que ce soit au sein de projets de type agricole, de projets artisanaux ou d'élevage, les assistants sociaux ou animateurs sociaux en milieu rural, encouragés par le gouvernement ont décidé de favoriser le communautaire.

POUR QUELLES RAISONS ?

Même si l'action individuelle se poursuit dans les villes comme Tunis, par exemple, pour répondre aux problèmes de travail, logement, délinquance ou conjugaux... afin d'éviter en premier lieu, l'exode rural, la pari du communautaire a été lancé.

Il permet également de développer les capacités productives de chaque région et de faire bénéficier les habitants d'un revenu régulier. Ces projets de développement, nommés « Projets Famille Productive », sont adaptés à la région. Ils sont gérés par le Ministère tunisien des Affaires sociales et mis en place par les travailleurs sociaux.

ROLE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Ce sont eux qui proposent les familles qui pourront bénéficier de cet-

LES PROJETS

— *de type agricole.* C'est généralement tout un village (soit 5 ou 6 familles) qui est pris en considération. Dans un premier temps, le Ministère des Affaires Sociales prête les machines et les matières premières nécessaires à la mise en place du projet ; par exemple, dans les zones désertiques de Makhtar, il leur est prêté une pompe à eau pour tirer l'eau de l'oued, et donc les premières semences nécessaires. Ensuite les villageois doivent acheter les outils et matières utiles pour la continuation.

Des réunions régulières sont organisées par les travailleurs sociaux pour permettre l'acquisition de connaissances et effectuer un suivi.

— *de type artisanal.* (exemple : la confection de tapis).

Une formation de six mois environ est organisée dans un centre avec des femmes. Celles-ci apprennent

à confectionner les tapis ainsi que la gestion de leur revenu. Elles reçoivent en même temps, par ailleurs, des cours d'hygiène et de puériculture.

Lorsque ces femmes ont effectué ce stage, un métier à tisser leur est prêté ainsi que la matière nécessaire à la confection du premier tapis. Ce sont elles qui ensuite sont chargées d'acheter la laine et de prendre les commandes.

Pour répondre aux problèmes de l'écoulement des produits finis, les animatrices rurales qui effectuent le suivi, organisent parfois des systèmes de vente dans les zones touristiques. — *d'élevage.* Ceci consiste dans le don d'un cheptel d'une dizaine de brebis et d'un bœuf à une famille. Celle-ci doit le développer et vendre les produits de ce troupeau.

te « mesure ». Ils montent le projet avec les villageois, leur proposent une formation professionnelle, assurent avec eux le suivi du projet. Lorsque celui-ci est considéré comme mis en place (généralement au bout de six mois, mais une prolongation peut être envisagée), les travailleurs sociaux se retirent : les habitants doivent être capables de gérer eux-mêmes le projet qui est alors devenu source de revenus.

(suite colonne 3.)

BILANS ET PERSPECTIVES

Dans l'ensemble, les « Projets Famille Productive » mis en place depuis deux ans sont concluants.

A l'heure actuelle, le budget accordé à ceux-ci est supérieur au montant des aides individuelles. La mise en place de ces projets tend à se développer mais les difficultés résident surtout dans le manque de travailleurs sociaux (assistants sociaux et animatri-

ces rurales). En effet, il n'existe qu'une seule école de service social en Tunisie, formant une trentaine de personnes par an ; école qui a ré-ouvert ses portes il y a deux ans. Par ailleurs, la formation d'animatrices sociales va disparaître afin, peut-être d'augmenter le nombre des assistants sociaux en formation.

On constate donc que le travail social en Tunisie tend actuellement vers le travail social communautaire



pour essayer de pallier les carences du système socio-économique, en permettant aux familles en difficulté, de subvenir elles-mêmes à leurs besoins par l'exploitation de leurs capacités productives. ■

Rubrikapeps...

ou comment en savoir plus sur l'économie sociale

UNE COURTE BIBLIOGRAPHIE

- *L'économie Sociale*
de Thierry Jeantet et Roger Verdier, collection Tiers Secteur, éditions Economica
49, rue Héricart 75015 Paris
- *Pour un traité de l'économie sociale*,
de H. Desroches, éditions CIER
26, boulevard de Sébastopol 75004 Paris
- *L'imaginaire au quotidien*,
Ministère de l'emploi
Documentation française, 1983
- *L'économie sociale*,
publication de la Délégation interministérielle à l'Économie sociale,
69, rue de Varenne
75007 Paris

QUELQUES ADRESSES

LA FONDA
La Fondation pour le Développement des Associations
18, rue de Varenne 75007 Paris.
Tél. 549.06.58

L'UNIPSS
L'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
103, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.
Tél. 225.16.76

CG Scop
Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production
37, rue Jean Leclaire 75017 Paris
Tél. 627.89.58

C.I.I.S.
Centre d'Information sur les Innovations Sociales
142, rue du Bac 75007 Paris
Tél. 549.09.10

D.I.E.S.
Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale
55, rue de Varenne 75007 Paris
Tél. 222.07.86

C.L.B.G.
Comité de Liaison des Boutiques de Gestion
255, avenue de La République
59700 Marcq-en-Bareuil

DIRE
Association des Responsables de l'Information des secteurs de l'économie sociale
7, avenue Franco Russe 75007 Paris
Tél. 705.30.60

FONDES
Fondation de l'Économie sociale
29, rue de Prony 75007 Paris
Tél. 755.51.14

IDES
Institut de Développement de l'Économie Sociale
24, avenue Hoche 75008 Paris
Tél. 359.94.94

et une Radio
Cité 96 (92.80 Mhz)
Paradiode - l'économie sociale
entre 8 et 9 heures et 19 et 20 heures
Responsables de l'information
J.P. Dupuis et Michel Ayoun.
Administrateur de l'Association espace 1901
Jean Blettner
12, rue Clavel 75019 Paris
Tél. 241.92.80

FORMATION D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

A LA CRÉATION D'ENTREPRISES POUR FAVORISER

L'INSERTION SOCIALE ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Une démarche
en direction
des jeunes.

En liaison avec un ensemble d'acteurs locaux (collectivités locales et territoriales, administrations décentralisées, associations, partenaires sociaux, missions locales, permanences d'accueil, d'information et d'orientation, travailleurs sociaux, chefs d'entreprises, etc.), l'*Institut National de Formation et de Recherche sur l'Éducation Permanente* a conçu et réalisé des projets de création d'entreprise pour permettre l'articulation concrète entre travail social, formation et emploi pour les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.*

Une formation
en appui sur des
expériences
réalisées.

S'appuyant directement sur ses propres expériences développées dans une dizaine de départements et tout particulièrement sur les entreprises (S.C.O.P.) créées, l'INFREP met actuellement en place un stage qui débutera en septembre 1984 : il s'agit d'une formation/projet/action, dont l'objectif consiste en la réalisation par chaque stagiaire (ou petit groupe de stagiaires d'une même région) pris comme agent de développement économique et social local, d'un projet de création d'une structure de production comme outil d'insertion sociale, de formation générale et de qualification professionnelle des jeunes.

Une formation/
projet...

...ancrées dans
les réalités
économiques
locales.

Il ne s'agit donc pas là de création de « structures intermédiaires » destinées à des « handicapés sociaux », mais d'entreprises à part entière, partenaires économiques majeurs et de pleine capacité dans un environnement donné, réalisées grâce à l'action concertée de tous les acteurs de terrain en direction des jeunes fragilisés par la crise et si nombreux actuellement qu'on ne peut plus les désigner comme « marginaux ».

Une formation/
action

Au-delà des contenus abordés, ce sont les conditions de mise en œuvre de projets concrets sur le terrain qui serviront de base pour l'évaluation de la formation. L'équipe des formateurs responsables de ce stage aura donc pour double mission de transmettre les savoirs et savoir-faire nécessaires à la réalisation de projets et de soutenir les actions engagées par les stagiaires sur le terrain. Cette implication des formateurs dans les projets élaborés enrichira les sessions proprement dites de formation et garantira leur aspect opératoire. Il s'agit d'une formation alternée.

Ce stage de 200 heures se déroulera à Paris, à raison d'une semaine tous les deux mois pendant dix mois. Le dossier présentant l'exposé des motifs, les objectifs, les conditions de validation, le public visé, les contenus et volumes horaires, le calendrier, le coût, les conditions d'inscription sera remis sur simple demande.

*Voir à ce sujet les compte-rendus et analyses de ces expériences dans :

Éducation et Société, numéro 3, « Formation, insertion sociale, création d'activité », Edilig, 3, rue Récamier, 75341 PARIS Cédex 07. Tél. : 16 (1) 544.38.71.

Les cahiers du C.C.I., « Jeune assisté ou entrepreneur ? », Culture au quotidien, Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou 75191 PARIS Cédex 04. Tél. : 16 (1) 277.12.33.

Frais de déplacements ou Bonjour le ticket chic voilà le ticket choc !

Souvenez-vous, PEPSEUX fidèles, d'un article paru dans le numéro 1 du journal, publiant la lettre de démission d'un ex-éducateur ASE travaillant dans une D.A.S.S.

Dans cet article, cet éducateur relatait clairement les raisons de son départ et dénonçait plus particulièrement les restrictions financières dont il avait été victime dans l'exercice de sa fonction.

Que faire avec si peu de moyens ?... ou le travail éducatif réduit à sa plus simple expression par les contingences administratives !...

aujourd'hui, à la D.A.S.S. du 92 c'est à partir du problème des frais de déplacement et de la remise en cause croissante par l'Administration des *moyens* à mettre à la disposition des travailleurs sociaux, que s'est cristallisé un fort mécontentement parmi ces travailleurs.

En toile de fond, se dessine une non-reconnaissance globale du travail socio-éducatif et une main-mise accrue du pouvoir administratif sur les travailleurs sociaux et leur pratique.

LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Depuis plusieurs années déjà, les travailleurs sociaux et administratifs de cette D.A.S.S. ont dénoncé à maintes reprises le système actuel qui ne permet pas, selon eux, une prise en compte des frais réellement engagés,

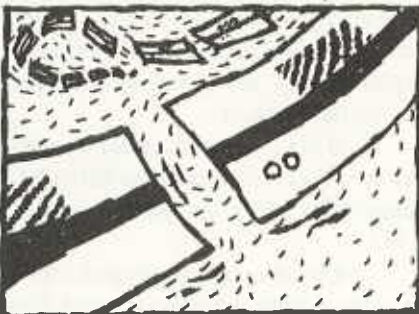
— qui laisse subsister un certain nombre d'inégalités selon les communes et les différentes catégories de personnel,

— qui amène ceux-ci finalement, à établir des états de frais « truqués », ce qui devient indispensable s'ils veulent être remboursés des frais engagés dans le cadre de leur travail.

Il y a déjà longtemps d'ailleurs, que les personnels, à travers leurs organisations syndicales, entre autres, ont fait à l'Administration des propositions très concrètes à ce sujet.

Depuis plusieurs mois, et particulièrement depuis le début de l'année 1984, une épreuve de force s'est engagée entre les travailleurs et l'Administration. En effet « à la suite de décisions arbitraires prises à l'insu des travailleurs sociaux du service A.E.M.O. par l'inspecteur responsable, plus particulièrement en ce qui concerne les

frais de déplacements du 4ème trimestre 83 (contestés, corrigés, bloqués abusivement), les travailleurs sociaux de ce service, bien que favorables à une révision du système actuel, ont engagé une action au sein de leur résidence administrative pour exiger le remboursement des frais engagés.



17 JANVIER 1984...

Hélène Côté

DÉBUT DES HOSTILITÉS

« L'ensemble des travailleurs sociaux du service A.E.M.O., informe le D.A.S.S. de son refus de poursuivre les actions engagées nécessitant des déplacements dans la mesure où il n'a plus l'assurance d'être remboursé selon les règles établies. En conséquence, les travailleurs sociaux décident d'assurer leurs fonctions sur le lieu de leur résidence administrative ».

On assiste alors, dans les couloirs de la D.A.S.S., à une véritable guerre d'usure entre les travailleurs de l'A.E.M.O. et l'Administration ! Après une brève information faite aux autres travailleurs sociaux et administratifs concernés, une journée de grève est décidée pour le 27 janvier 1984 afin de soutenir l'action du service A.E.M.O. et montrer à l'administration que l'ensemble des personnels (notamment les services extérieurs), amenés à se déplacer, se sentent concernés et solidaires.

Cette grève est appelée et soutenue par l'ensemble des syndicats. Au cours de cette journée du 27.01.84, différentes actions sont menées :

— Assemblée générale du personnel où divers comptes rendus sont faits notamment celui de l'entrevue accordée la veille par le DASS aux grévistes.

— Élaboration d'un plan d'action visant à sensibiliser le maximum de travailleurs sociaux (en particulier les services de secteur) et refuser ainsi la division principale que veut instaurer l'administration entre *prévention* et *secteur*.

— Délégation massive au Conseil Général pour solliciter une entrevue.

A l'issue de cette grève, une autre journée d'action est prévue le 16 février 1984 afin de poursuivre et d'étendre l'action sur les frais de déplacements à l'ensemble des personnels concernés ainsi que d'élargir le champ des revendications sur le thème de la « main mise du pouvoir administratif sur le travail social ».

Cette journée du 16.02.84 sera finalement court-circuitée par un mot d'ordre de grève nationale sur le thème de la défense du pouvoir d'achat, qui aura lieu le même jour.

Actuellement les travailleurs sociaux du service A.E.M.O. n'ont toujours pas récupéré les frais engagés durant le 4ème trimestre 1983, mais ils continuent à se bagarrer avec l'Administration. Pressés par l'inspecteur responsable du service, ils ont accepté d'arrêter leur mouvement de grève des déplacements contre l'assurance d'une réelle et rapide prise en compte de leurs revendications.

En conclusion, il semble qu'une prise de conscience se soit opérée parmi les travailleurs sociaux. Ce problème des frais de déplacements et en général, le thème des moyens « mis à la disposition des personnels » est en fait le révélateur d'un malaise plus profond parmi ces travailleurs sociaux, cristallisé par la non prise en compte du travail social effectué sur les terrains et qui se manifeste à propos de décisions arbitraires et autoritaires prises à leur encontre.

On peut espérer que du côté de l'administration, une autre prise de conscience ait lieu rapidement !...

T.C.

Les écoles d'assistants de service social : perspectives ?...

Les 17.09, 25.11 et 2.12.1983, les Actualités Sociales Hebdomadaires ont rendu compte des tractations entre le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l'Éducation Nationale à propos de l'avenir du système de formation des travailleurs sociaux, de « l'accord-cadre » signé le 16.09.83 entre ces deux ministères concernant la formation et la recherche en travail social.

PEPS a interviewé, le 12 décembre 1983, Madame Renée LANCIN, Présidente du Comité d'Entente des Écoles de Service Social, afin de connaître la position et les activités du Comité d'Entente en ce qui concerne : le nouveau Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, la transversalité, les GIP (Groupements d'Intérêt Public), « l'accord-cadre », les rapports écoles-universités.*

PEPS :

Après la première session du nouveau DEASS, en juin 1983, quels sont les moyens mis en œuvre par le Comité d'Entente pour dresser un premier bilan ?

Renée LANCIN :

Au cours de l'Assemblée Générale du Comité d'Entente de l'automne 1983, un appel a été lancé à l'ensemble des écoles de Service Social afin que des réunions aient lieu régionalement entre les écoles d'un même centre d'examen ; une trame commune de réflexion a été élaborée en Assemblée et proposée à chaque centre d'examen.

Chacun de ces dix centres enverra un délégué à Paris, pour une réunion nationale le 16.12.83.

Une première synthèse sera faite à partir des observations. S'il y a lieu, un questionnaire sera établi et adressé aux écoles, avec retour prévu pour fin janvier 1984.

Puis, une seconde réunion nationale aura lieu le 27.01.1984 pour l'exploitation des questionnaires.

Lors de cette réunion, si l'exploitation des réponses met en évidence la nécessité de demander une modification des arrêtés ou des notes d'orientations concernant les épreuves, une Assemblée Générale Extraordinaire pourrait être prévue le 27 février 1984.

Le « Ministère » vous a-t-il déjà interpellé pour procéder à d'éventuelles modifications de textes concernant le DEASS ?

Le Bureau PST 1 a effectivement interpellé le Comité d'Entente fin juin 1983.

Notre position a été d'attendre les résultats du DEASS et d'avoir procédé à une analyse avant d'envisager une modification éventuelle des textes.

Répondre aux questions posées sans se doter de moyens démocratiques (consultation large des écoles) ne paraissait pas pertinent, vu la fonction de représentation des écoles assumée par le Comité d'Entente.

Il était nécessaire aussi d'analyser avec un certain recul les difficultés rencontrées pour la session de juin 1983.

Quand nous avons évalué à 97 % le pourcentage d'étudiants reçus à la première session, il nous est apparu inutile de précipiter l'instauration d'une session supplémentaire de rattrapage.

Le Comité d'Entente a procédé, au cours de l'année 1982-1983 à une enquête d'opinion auprès des formateurs écoles et terrains sur la « transversalité » des formations de travailleurs sociaux. Quels en sont les résultats ?

Les écoles semblent sur le fond majoritairement favorables à une transversalité avec certaines professions dont les cursus de formation et les pratiques paraissent les plus liés à ceux des assistants sociaux : éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, animateurs. Quant à la forme proposée, deux possibilités ont été évoquées :

- Tronc commun + spécialisation
- ou — Unités de Formation capitalisables (permettant une formation

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
SOLIDARITÉ NATIONALE,
ET DE LA
SANTÉ.

TEXTES OFFICIELS

Lettre-circulaire du 16 septembre 1983 relative à l'accord cadre entre le ministère de l'éducation nationale concernant les activités de formation des travailleurs sociaux et de recherche sur le travail social.

(non parue au Journal officiel.)

TITRE Ier

Objectifs. — Dispositions générales.

Article 1er.

Le présent accord a pour objectif d'harmoniser les interventions respectives du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et du ministère de l'éducation nationale dans le domaine de la formation en matière de travail social. Il concerne les activités de formation et les activités de recherche.

Article 2.

La formation supérieure des travailleurs sociaux, initiale ou permanente, peut être assurée par les universités dans le cadre des dispositions ci-après énumérées.

Cette formation et la recherche correspondante sont organisées en vue de faire bénéficier les futurs travailleurs sociaux et ceux qui sont en activité du potentiel pédagogique et scientifique dont disposent les universités.

TITRE II

Structures.

Article 3.

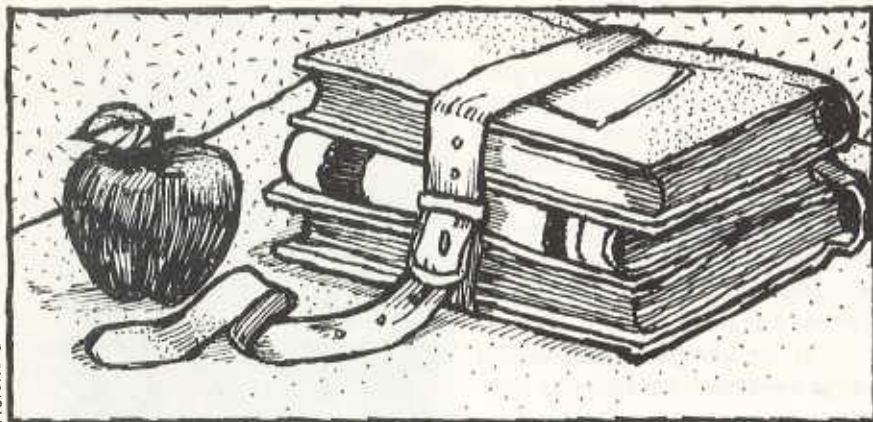
Les universités concernées peuvent passer des conventions afin de coordonner leurs activités et notamment d'assurer l'utilisation adéquate des moyens mis à leur disposition.

Des conventions de même type peuvent également être signées avec des centres de formations agréés par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Article 4.

Un comité de liaison entre les deux ministères est créé. Il comprend les représentants du directeur de l'action sociale et du directeur des enseignements supérieurs.

Ce comité est chargé de suivre l'application du présent accord cadre. Il donne son avis sur la création et le développement de toutes les formations post-secondaires de travail social. Il est consulté sur les demandes d'habilitation visées à l'article 7, les demandes d'agrément visées à l'article 8 sur les projets de convention entre le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et les universités visées à l'article 14 ci-après.



complémentaire allégée pour passer d'une profession à l'autre).

Le Comité de Service Social participant à un groupe de travail sur ce sujet à la Fédération des Comités d'Entente des Centres de Formation de travailleurs sociaux¹, le document de synthèse élaboré par le groupe Transversalité de notre Comité d'Entente lui sera transmis pour alimenter sa réflexion.

Lors de l'interview de Monsieur THEVENET, chargé de mission auprès du Ministre des Affaires Sociales, parue dans les ASH (numéro 1368 du 17 septembre 1983), celui-ci fait état des possibilités pour les centres de travailleurs sociaux de se mettre en GIP, tout en ne précisant pas pour l'instant, ni quand, ni comment. Qu'en pense le Comité d'Entente ?

Monsieur THEVENET a déclaré, le 30 juin, lors de la rencontre avec tous les partenaires des centres de formation, qu'il mettrait en place un groupe pour étudier les GIP² et les possibilités d'adaptation au secteur social.

Si ce groupe est mis en place, le Comité d'Entente serait prêt à y participer.

L'ensemble des écoles attend avec intérêt les résultats de ce travail pour envisager la possibilité d'utiliser ce type de structure.

En ce qui concerne la lettre-circulaire signée le 16.09.1983³ « relative à l'accord-cadre entre le Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité Nationale et le Ministère de l'Éducation Nationale concernant les activités de formation des travailleurs sociaux et de recherche sur le travail social », le Comité d'Entente a-t-il été associé à la préparation de cet accord ?

Non, contrairement à ce qui

s'est passé par la suite pour la concertation relative à l'avenir des centres de formation des travailleurs sociaux du printemps 1983 (dont l'aboutissement fut la rencontre du 30 juin 1983).

Les rencontres préparatoires à « l'accord-cadre » ont eu lieu fin 1982 et début 1983 entre les deux directions, celle de l'Action Sociale et celle de l'Enseignement Supérieur.

Au début des négociations, certaines universités étaient présentes.

En automne 1982, le Comité d'Entente a adressé une demande au Directeur de l'Action Sociale pour que les centres professionnels soient aussi représentés.

Cette demande n'a pas été entendue. Aucune concertation n'a été mise en place avec les centres de formation en ce qui concerne « l'accord-cadre ».

Y a-t-il un écart entre le contenu de « l'accord-cadre » et les déclarations de M. THEVENET, lors de la réunion du 30 juin 1983 (organisée par le Ministère sur l'avenir du système de formation des travailleurs sociaux) ?

Il nous semble qu'il pourrait y avoir un écart entre, d'une part la réglementation qui régit actuellement la formation des assistants sociaux, ainsi que l'exercice de la profession (Cf. Code de la Famille), et d'autre part, certaines habilitations et réglementations de diplôme « universitaire » qui pourrait être préparé dans d'autres conditions que celles que nous connaissons.

Dans « l'accord-cadre », rien n'est précisé quant aux flux de formations et à leur pertinence par rapport au marché du travail. Qu'en pense le Comité d'Entente ?

A la réunion du 30 juin 1983, j'avais, au nom du Comité d'Entente,

TITRE III Formation et recherche.

Article 5.

Les recherches universitaires relatives au travail social et plus généralement aux activités sociales s'attachent à suivre l'évolution globale du travail et s'intègrent notamment dans le contexte économique et social régional.

A cette fin, le ministère de l'Éducation nationale étudiera particulièrement la mise en place de formations de troisième cycle dans le domaine des sciences sociales.

Les recherches universitaires seront coordonnées avec les recherches organisées pour le compte du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Article 6.

Les formations des travailleurs sociaux organisées par les universités ont une finalité professionnelle.

Elles peuvent concerner des étudiants en formation initiale ou des travailleurs sociaux en formation continue.

Elles peuvent conduire à des diplômes ou s'inscrire dans le cadre d'actions de perfectionnement.

Les contenus des formations sont adaptés aux besoins professionnels.

Les formations sont pluridisciplinaires et ont pour objectif de préparer aux divers métiers du secteur social.

Les conditions d'admission dans ces formations sont déterminées conjointement par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et le ministère de l'Éducation nationale.

L'expérience professionnelle et les acquis antérieurs éventuels sont pris en compte dans les cursus de formation.

L'organisation des formations peut donner lieu à convention entre les universités et les centres de formation agréés par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Article 7.

Les diplômes en travail social délivrés par les universités ont la qualification de diplômes nationaux sous réserve d'habilitation par le ministère de l'Éducation nationale.

Les formations correspondantes sont alors évaluées dans la charge des établissements conformément aux règles habituelles. Les établissements peuvent en outre délivrer sous leur responsabilité des diplômes d'université.

Article 8.

Le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale peut agréer les formations conduisant à des diplômes nationaux visés à l'article précédent et conformes à sa politique de formation en travail social ; dans ce cas, il s'engage à faire en sorte que l'agrément qu'il accorde ouvre de plein droit l'accès aux professions correspondantes.

Réciproquement, les titulaires des diplômes délivrés par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale peuvent, dans le cadre des dispositions réglementaires, être admis dans les filières universitaires ; notamment les titulaires du diplôme supérieur en travail social pourront être admis en troisième cycle dans les conditions requises par la réglementation universitaire.

posé les questions suivantes concernant les ouvertures de formation des travailleurs sociaux dans des universités :

- comment les flux des formations universitaires seront-ils maîtrisés ?
- les conditions d'agrément des centres, des directeurs, des responsables d'unité de formation, seront-elles les mêmes que pour les écoles professionnelles ?

Monsieur THIERRY, sous-directeur des Professions Sociales a répondu qu'il fournirait des agréments aux universités en fonction des besoins en professionnels des régions concernées. La maîtrise des flux serait faite par les Affaires Sociales au sein du Comité de Liaison qui réunit les deux instances ministérielles et qui est consulté pour avis pour la création de diplômes nationaux universitaires. Cependant, l'Éducation Nationale pourra passer outre et habilitier des diplômes ayant reçu des avis défavorables au Ministère des Affaires Sociales.

Pour le Comité d'Entente, il paraît tout à fait dommageable que le Ministère de l'Éducation Nationale puisse habilitier des diplômes qui auraient reçu un avis défavorable du Ministère des Affaires Sociales, car certaines universités pourraient ainsi former des diplômés ayant vocation pour le chômage.

Pour répondre à ma deuxième question, il a précisé que les réglementations existantes concernant les diplômes s'appliqueraient pour le dispositif universitaire de formation de travailleurs sociaux.

Nous regrettons que le texte de l'accord soit moins clair à ce sujet.

On dit dans le milieu professionnel que les centres de formation refusent de travailler avec les universités.

Qu'en est-il exactement ?

Depuis de nombreuses années, cette image persiste. En réalité, les écoles ont toujours fait appel à des enseignants des universités pour l'enseignement théorique dans telle ou telle discipline. Bien sûr, ce qu'elles recherchent, ce sont des universitaires qui s'intéressent au travail social et ont une connaissance du secteur, afin que ceux-ci puissent adapter leurs enseignements

aux besoins de la formation.

En revanche, la réticence du Ministère de l'Éducation Nationale pour reconnaître un statut de titulaire aux formateurs professionnels rend plus difficiles les rapports entre les instances de formation.

Ni la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur, ni l'accord-cadre ne trouvent de solution recevable à ce problème.

Il est cependant déterminant pour la formation, car sans une réelle parité entre enseignants des disciplines et enseignants professionnels, le rapport théorie/pratique ne peut être équilibré et l'alternance école/terrain ne peut être mise à profit pour l'étudiant.

A votre avis, les écoles de service social ont-elles peur pour leur avenir ?

Les centres de formation d'assistants sociaux ont le souci de mettre en place une formation adaptée aux besoins de notre société en mutation.

La nouvelle réglementation de la formation semble le permettre, si toutefois on leur accorde des moyens suffisants pour l'appliquer.

Leur objectif prioritaire est de nature pédagogique : elles ont à prendre en compte les besoins du travail social et les attentes et les possibilités des étudiants.

Faut-il encore pour mener cette tâche qu'on ne vienne pas les détourner de cet objectif par des remises en cause qui n'ont que des fondements de nature politique.

*C.E.E.F.S.S., 9 rue de l'Isly 75008 Paris.
1. Font partie de la Fédération des Comités d'Entente, les Comités d'Entente des Assistants Sociaux, des Educateurs Spécialisés, des Conseillers en Économie Sociale et Familiale, des Educateurs de Jeunes Enfants, des Moniteurs-Educateurs.

2. G.I.P. : Groupement d'Intérêt Public. Structure juridique nouvelle promue par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche, afin de faciliter statutairement la mise en œuvre de recherches par secteurs privés et secteurs publics.

3. Parue au B.O. en novembre 1983.

Propos recueillis par
Edith FONTENEAU
Formateur-école de Service Social

TITRE IV Moyens.

Article 9.

Les universités mettent à la disposition des formations et des recherches concernées par le présent accord les moyens en personnel, fonctionnement et équipement scientifique dont elles disposent.

Article 10.

Le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale concourt au fonctionnement des formations universitaires concernées conformément aux dispositions contractuelles mentionnées à l'article 14.

Article 11.

Les universités peuvent participer au financement des formations sur leurs ressources propres et notamment celles provenant de la taxe d'apprentissage ou de financements de la formation professionnelle.

Article 12.

Les ressources extérieures définies par les articles 10 et 11 peuvent concourir, sauf dispositions contraires et dans le cadre de la réglementation en vigueur, à la création d'emplois pagés.

Article 13.

La participation de professionnels qualifiés est requise à tous les niveaux de la formation. Ils ne peuvent être assimilés à des enseignants permanents relevant de l'un des statuts de personnel enseignant de l'éducation nationale. Toutefois, ils peuvent pour une durée déterminée, éventuellement renouvelable, être placés sur des emplois d'enseignant associé, ces postes pouvant être financés par les ressources visées à l'article 10.

Article 14.

Des conventions spécifiques conclues entre le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et les universités préciseront les objectifs, la pédagogie et les moyens mis en œuvre pour chacune des formations.

Fait à Paris, le 16 septembre 1983.

Le directeur des enseignements supérieurs,
D. BLONDEL

Le directeur de l'action sociale,
M. GIRARD



Petites annonces



PETITES ANNONCES TARIFS

GRATUIT

(acceptées sur répondeur-enregistreur 16 (1) 850.08.14) :

- Demandes d'emploi, de stage ; contacts professionnels, échanges travaux théoriques et expériences pratiques ; initiatives militantes et à but non lucratif.

PAYANT

- Offres d'emplois, de stages, de formations, etc...

Tarif exceptionnel :

6 F la ligne (38 signes, lettres ou

espaces)

Envoi 3 semaines avant parution.

Règlement et texte à : PEPS

1, rue Keller 75011 Paris



Hélène Côté

Métamorphose de la vie Sociale. Un défi pour le Service Social.

Compte-rendu du XXXVIIe Congrès de l'A.N.A.S. (Clermont-Ferrand, 1982), Paris, Éditions E.S.F., 17, rue Viète, 75017, 1983, 70 F.

- Repenser le Social
- Les Mutations
- Les Stratégies d'action du Service Social
- Quel défi pour le Service Social ?

Servoin, François, Duchemin, Roberte, **Introduction au Travail Social. A l'usage des travailleurs sociaux et des formateurs.** Paris, Éditions E.S.F., 1984, 90 F.

— Le Travailleur social, partenaire dans le champ social

— Le social factice et le social construit (les opportunités de professionnalisation : les professions sociales)

— Le processus de personnalisation et de personnalisation des travailleurs sociaux.

— Les Partenaires institutionnels du Tra-

vailleur social

— L'intervention des partenaires publics et semi-publics dans le champ social.

— L'univers associatif (la défense d'intérêts collectifs par les associations, l'éducation populaire et le mouvement associatif. Le devenir du mouvement associatif dans le secteur social).

« *Le Travailleur social n'est plus l'acteur isolé dans une relation singulière avec son client. Il est au centre d'un enchevêtrement complexe d'institutions qui, chacune de son côté, agit sur le social. Il n'est plus seul et le dialogue avec l'institution devient essentiel.* »

Jeanet, Thierry, **L'Individu collectif.** Préf. de R. Garaudy, Éditions Syros, coll. *Histoire et Théorie*, 1983.

— L'individu contre l'individualisme, les idéologies et les partis, l'État, les besoins artificiels.

— L'individu par l'éducation et la recherche, l'art, la communication.

- L'individu dans son espace.
- L'individu au-delà du consommateur et du producteur.
- L'individu maître de la dimension de la production.
- L'individu sans capital.
- L'individu par la démocratie directe.

Gustave Nicolas Fischer, **Le travail et son espace**, Coll. *Pratiques de l'espace*, Éditions Dunod, 1983.

Un regard original sur les conditions de travail, porté plus spécifiquement sur l'importance des lieux dans lesquels les salariés évoluent. Fischer s'intéresse à l'impact psychologique de l'aménagement de l'environnement du travail en tant que système de lieux, d'endroits, d'espaces, occupés professionnellement mais aussi affectivement et socialement.

« Dis-moi comment tu utilises l'espace et je te dirai comment tu vis ton travail ». C'est une perspective de réflexion enrichissante pour le thème complexe des conditions de travail.

Noël Communod, Michel Féron, **Le nouveau droit de la gestion sociale**, coll. Dunod entreprise, Éditions Dunod.

Intégrant les lois Auroux et toutes les réformes de 1982, cet ouvrage tente de démythifier le « juridique » pour mettre cette connaissance à la portée de tous. En l'espace de quelques mois, la moitié du droit du travail est devenue caduque. Le paysage qui régit les relations entre employeurs et salariés a ainsi fondamentalement changé. Les acteurs du « jeu social » doivent en connaître les règles, ils trouveront ici un outil pour aborder sans complexe le nouveau dialogue social.



**RENCONTRES
INTERNATIONALES
DE RECHERCHE
ET D'INNOVATION
EN PSYCHIATRIE**

**15 - 16 - 17 novembre 1984
à Paris**

Ces journées seront un lieu
et une tribune de rencontres
pour l'échange et la
communication d'expériences
et de recherches.

*Pour participation, contributions
et contacts :*

**Psychiatrie en chantiers
CEMEA**
76, boulevard de la Villette
75940 PARIS
16 (1) 206.38.10

Le Comité d'Entente des Écoles
de Service Social
propose
un ouvrage intitulé

**MUTATIONS ÉCONOMIQUES,
SOCIALES ET JURIDIQUES
POUR LE TRAVAIL SOCIAL
ET LA FORMATION**

Après l'analyse des effets produits sur
le travail social par :

- la crise économique
- la décentralisation
- les changements sociaux

des stratégies d'avenir fondées sur les
notions de

*développement
territorialisation
solidarités naturelles*

modifiant le jeu des acteurs sociaux,
sont envisagées.

Ce document, élaboré à partir des
interventions aux Journées Pédagogiques
de la Bussière en Mars 1983, s'adresse aux
formateurs, aux étudiants, aux professionnels
du Social...

Ouvrage de 152 pages, 21 x 29,7.
A commander au
CEEFS
9, rue de l'Isly 75008 Paris
Coût unitaire 90 F (port compris).

**RENCONTRE INTER-ÉCOLES
D'ASSISTANTES DE SERVICE
SOCIAL**

Thème :

**PROBLEMES POSÉS POUR LA
RECHERCHE D'UN TERRAIN
DE STAGE**

E.N.S.

Mardi 3 mai 1984 à 18 heures
2, rue de Torcy 75018 Paris
Métro Marx Dormoy

*Contacter si besoin de renseignements
(avant 22 heures) :*

Anne JOUINEAU. Tél. : 989.64.12
Mireille SÉVERIN. Tél. : 258.41.37
(2ème année E.N.S.)

SIGNALER POUR PROTÉGER...
en protection de l'Enfance

16-17-18 mai 1984 à Aix-en-Provence

Fédération Nationale des Services Sociaux
Spécialisés. 3, rue de Sthckholm 75008 Paris

VOTRE PUBLICITÉ

VOS ANNONCES

**DANS LE PROCHAIN
NUMÉRO DE PEPS**

**TARIFS PARTICULIEREMENT
AVANTAGEUX**

Exemples TTC

1/6 page (6 x 13). 120 F

1/2 page 360 F

La page entière 720 F

Contacts :

PEPS
Christian LABATSUZAN
1, rue Keller
75011 PARIS